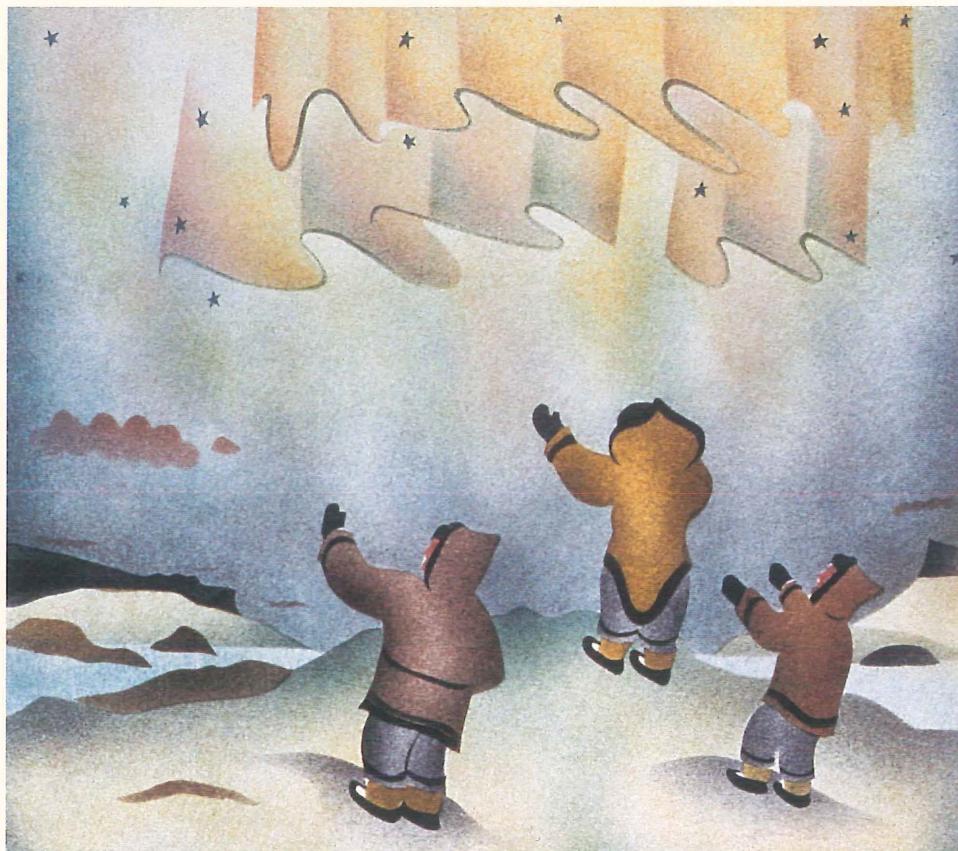


1 9 9 6 - 1 9 9 7

ANNUAL REPORT
ᐃᓄᒃਜុលីក ៩០៦បេរយៗ
RAPPORT ANNUEL



THE IMPLEMENTATION OF THE NUNAVUT LAND CLAIMS AGREEMENT

Δσៃបុណ្យបុរាណ សារិក សាគមិត្តុល និរណុរួច

LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DU NUNAVUT



Government
of Canada Gouvernement
du Canada



Nunavut Implementation Panel

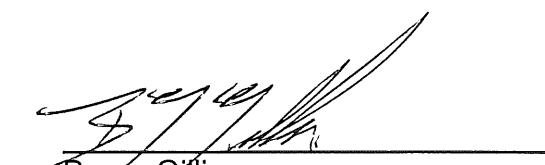
President of Nunavut Tunngavik Incorporated
Premier of the Government of the Northwest Territories
Minister of Indian Affairs and Northern Development

The Implementation Panel is pleased to submit a copy of the fourth Annual Report on the Implementation of the Nunavut Land Claims Agreement. This Report covers the activities undertaken during the period of April 1, 1996 to March 31, 1997 by the Nunavut Tunngavik Incorporated, the Territorial Government and the Government of Canada. As well, a review of the operations of the Nunavut Wildlife Management Board, the Arbitration Board, the Nunavut Surface Rights Tribunal and the three Nunavut resource management boards is provided.

The Agreement stipulates that this Report shall be tabled in the Legislative Assembly by the Premier of the Government of the Northwest Territories and in the House of Commons by the Minister of Indian Affairs and with Nunavut Tunngavik Incorporated.


Tagak Curley
Nunavut Tunngavik Incorporated


Terry Henderson
Canada


Bruce Gillies
Nunavut Tunngavik Incorporated


Mark Warren
Territorial Government



3 1936 00047 308 0

Table of Contents

Foreword	5
1. 1996-97 Implementation Highlights	7
2. Implementation Panel Report	8
3. Summary of Activities: Nunavut Tunngavik Incorporated	10
4. Summary of Activities: Territorial Government	14
5. Summary of Activities: Government of Canada	19
6. Implementing Bodies	26
6.1 Arbitration Board	26
6.2 Nunavut Wildlife Management Board	26
6.3 Nunavut Implementation Training Committee	30
6.4 Nunavut Planning Commission	31
6.5 Nunavut Impact Review Board	33
6.6 Nunavut Water Board	36
6.7 Nunavut Surface Rights Tribunal	38
Appendix 1: Glossary of Terms	39
Appendix 2: Features of the Nunavut Land Claims Agreement	40
Appendix 3: Membership of Implementing Bodies (As of March 31, 1997)	41
Appendix 4: Amendments	42

፩፻፲፭

ԵԼՅԱՐԱԾՆԵՐԸ	47
1. 1996-97 ՏԾՇՈՂՋԵԿՎԵՐԸ ՊԵՎՃԻՇՈՒՐԸ	49
2. ՎՀՆՇՈՂՋԵԿՎԵՐԾՈՒՐԸ ՑԵԽԱԳԻՐԸ ՇԺԵՆՔՐԸ	50
3. ՎՃԵՐԴԻՎԼԵԿ ԿԱԾՈՎԱՐԸ: ՄՃՎ ՎՃԵՆԱԾՎ ՈՐՎԱԾ	52
4. ՎՃԵՐԴԻՎԼԵԿ ԿԱԾՈՎԱՐԸ: ՄՃՈԲՎ ՏԵԼԱՐԸ	56
5. ՎՃԵՐԴԻՎԼԵԿ ԿԱԾՈՎԱՐԸ: ԵՎԾԸ ՏԵԼԱՐԸ	61
6. ՎՀՆՇՈՂՋԵԿՎԵՐԾՈՒՐԸ ՈՐՎԱԾ	68
6.1 ՄՃՎ ՎՃԵՆԱԾՎ ՎՃՈՎԱՐՎԱԳՐԱԴՐԱՆԿԱՐԸ	68
6.2 ՄՃՎ ՎՃԵՆԱԾՎ ՎՃՈՎԱՐՎԱՐՎԱՐԸ	68
6.3 ՄՃՎ ՎՀՆՇՈՂՋԵԿՎԵԿ ԱՅԼԵԿԱԴՄԱՆՄԸ ԵԽԼՀԳԸ	72
6.4 ՄՃՎ ՎՃԵՆԱԾՎ ԵԼՅԱՐԸ	73
6.5 ՄՃՎ ՎՃԵՆԱԾՎ ԵԽԼՀԸ ՑԵԽԱԳԻՐԸ ԵԽԼՀԸ	75
6.6 ՄՃՎ ՎՃԵՆԱԾՎ ԵԽԼՀԸ ՎՃԵՆԱԾՎ ՎՃԵՆԱԾՎ	78
6.7 ՄՃՎ ՄՃՎ ՎՃԵՆԱԾՎ ԱՅԼԵԿԱԴՄԱՆՄԸ ԵԽԼՀԸ	80
ԾՃՄՆ 1: ՄԵՐՎԾԱԿԱՆԸ ՈՈԳԳՎԼԿԸ ՀՅԱՐԸ	82
ԾՃՄՆ 2: ԿԵՄԱԾՎԵԿՎԵՆԸ ՄՃՎ ԱԱԾՈՎԱՐՎԱՐԸ ՎՃՐՈՒՄԸ	83
ԾՃՄՆ 3: ԱԾԲԽՎԱՐԸ ՏԾՇՈՂՋԵԿՎԵՐԸ ՈՐՎԱԾՄ (ԼՀՄ 31, 1997)	84
ԾՃՄՆ 4: ՎՃԵՆԱԾՎ ԱՅԼԵԿԱԴՄԱՆԿԱՐԸ	85

Table des Matières

Avant-propos	89
1. Points saillants de 1996-1997	91
2. Rapport du comité de mise en oeuvre	92
3. Résumé des activités : Nunavut Tunngavik Incorporated	94
4. Résumé des activités : Gouvernement territorial	98
5. Résumé des activités : Gouvernement du Canada	103
6. Organismes de mise en oeuvre	110
6.1 Commission d'arbitrage	110
6.2 Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut	110
6.3 Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre	114
6.4 Commission d'établissement du Nunavut	115
6.5 Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions	117
6.6 Office des eaux du Nunavut	120
6.7 Tribunal des droits de surface du Nunavut	122
Annexe 1 : Glossaire des signes et des acronymes	123
Annexe 2 : Caractéristiques de l'accord sur les revendications territoriales du Nunavut	124
Annexe 3 : Composition des organismes de mise en oeuvre (au 31 mars 1997)	125
Annexe 4 : Modifications	126



Published under the authority of the
Honourable Jane Stewart, P.C., M.P.,
Minister of Indian Affairs and
Northern Development
Ottawa 1997

QS-8567-000-GB-A1
Catalogue No. R71-54/1997
ISBN 0-662-63298-2

© Minister of Public Works and
Government Services Canada

Publié avec l'autorisation de
l'honorabile Jane Stewart, c.p., député,
ministre des Affaires Indiennes
et du Nord canadien
Ottawa 1997

QS-8567-000-GB-A1
Nº de catalogue : R71-54/1997
ISBN 0-662-63298-2

© Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada

Cover illustration: "The Night I Remember", by Thomasie Alikatuktuk, used with
the permission of the Uqqurmiut Centre For Arts & Crafts, Pangnirtung N.W.T.

1 9 9 6 - 1 9 9 7
A N N U A L R E P O R T



THE IMPLEMENTATION OF THE NUNAVUT LAND CLAIMS AGREEMENT

Foreword

This is the fourth annual report submitted by the Nunavut Implementation Panel covering the implementation of the Nunavut Land Claims Agreement (NLCA) for the period of April 1, 1996 to March 31, 1997.

To prepare this report, information was obtained from Nunavut Tunngavik Incorporated, the federal and territorial governments and the implementing bodies established under the Agreement.

During this reporting period, the Panel's role of monitoring, overseeing and providing direction to the implementation process has moved to a new stage. One of the more significant responsibilities of the Panel during the first three years was providing direction to the Transition Teams of the three Resource Management

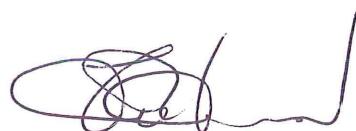
Boards. This activity required extensive participation by the Panel in the discussion or debate of a variety of complex issues. The most contentious issues have now reached varying degrees of resolution and the Transition Teams have been replaced by the Resource Management Boards, which were established July 9, 1996. These boards now have, for purposes of law, all the powers and duties described in the NLCA. The Panel will continue to fulfil its role as described in Article 37.3 of the Agreement.

Toward the end of this reporting period, Nunavut Tunngavik Incorporated advised that Simona Arnatsiaq-Barnes would be replaced as a Panel member. Ms. Arnatsiaq-Barnes' contributions are appreciated by her colleagues on the Panel, as well as by the implementing organizations.

Members of the Nunavut Implementation Panel:



Tagak Curley
Nunavut Tunngavik Incorporated



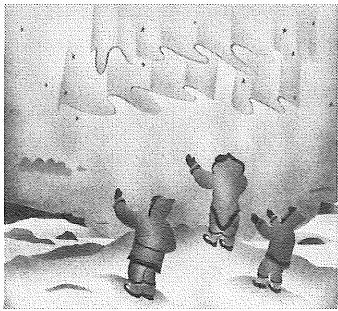
Terry Henderson
Government of Canada



Simona Arnatsiaq-Barnes
Nunavut Tunngavik Incorporated



Mark Warren
Territorial Government



1. 1996-97 Implementation Highlights

- A capital transfer payment of \$84,825,841 was made by the Government of Canada to the Nunavut Trust on May 25, 1996, the third anniversary of the signing of the Nunavut Final Agreement.
- Three Resource Management Boards were established, effective July 9, 1996. These boards are the Nunavut Planning Commission, the Nunavut Impact Review Board and the Nunavut Water Board. The following members were appointed at that time:
 - Nunavut Planning Commission: Loseeosee Aipellee, Bob Aknavigak, Bob Lyall, Jobie Nutaraq, Louis Pilakapsi, Akalayok Qavavau, Peter Suwaksiork, and Ronald Tologanak.
 - Nunavut Impact Review Board: Leona Aglukkaq, Larry Aknavigak, Ruby Arngna'naaq, Elizabeth Copland, David Iqaqrialu,
- Nunavut Water Board:
Frank Ipakohak, Peter Kattuk, Thomas Kudloo, David Oolooyuk, Rose Okpik, George Porter, Kono Tattuinee, and Allan Woodhouse.
- The Minister of Indian Affairs and Northern Development appointed Larry Aknavigak as Chairperson of the Nunavut Impact Review Board, Thomas Kudloo as Chairperson of the Nunavut Water Board and Bob Lyall as Chairperson of the Nunavut Planning Commission in the fall of 1996.
- The Territorial Government appointed Duncan Cunningham to the Nunavut Impact Review Board and Harry Flaherty to the Nunavut Wildlife Management Board in January 1997.
- In accordance with Article 23 of the Nunavut Land Claims Agreement:
 - all required federal government departments prepared and posted their Inuit Employment Plans;
 - all required departments of the Territorial Government completed the development of Inuit Employment Plans, which were posted throughout the Nunavut Settlement Area in July 1996, including translated versions.

Henry Kablalik, Ludy Pudluk, and Kane Tologanak.

- The second annual Implementation Co-ordinators Workshop was held in Cambridge Bay, October 8 to 10, 1996. This workshop, attended by representatives of Nunavut Tunngavik Incorporated and both governments, provided an opportunity for those directly involved in the implementation of the Agreement to meet and identify common areas of concern for discussion and resolution.



- A total of 24 Inuit graduates have completed the Community Land Administrator Certificate Program through Nunavut Arctic College. This program continues to be supported by the Territorial Government's Department of Municipal and Community Affairs.
- The Nunavut Implementation Training Committee completed a framework for its implementation training plan. The plan was submitted and accepted by the Nunavut Implementation Panel in December 1996.



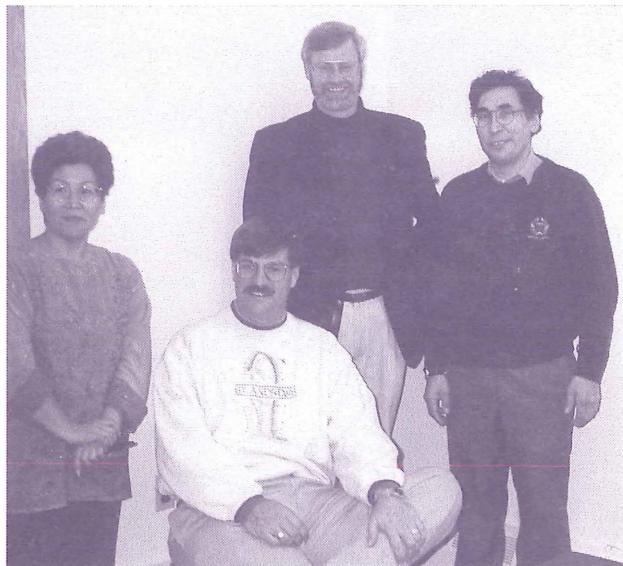
2. Implementation Panel Report

In accordance with Article 37 of the Nunavut Land Claims Agreement, the Implementation Panel's primary role is to oversee and provide direction on the implementation of the Agreement. In 1996-97, Panel membership included Simona Arnatsiaq-Barnes and Tagak Curley representing the Nunavut Tunngavik Incorporated, Mark Warren representing the Territorial Government, and Terry Henderson representing Canada.

During the period covered by this report, the Panel:

- held four meetings, one each in Yellowknife, Winnipeg and Ottawa, and one by conference call;
- heard presentations by the Transition Teams, federal government departments and the Nunavut Implementation Training Committee;

- authorized reallocations with respect to the available implementation funds for the Nunavut Water Board, the Nunavut Impact Review Board, the Nunavut Planning Commission, the Nunavut Wildlife Management Board and the Surface Rights Tribunal as identified in Schedule 2, Part 1, of the Implementation Contract;
- promoted the second annual meeting of Implementation Co-ordinators which brought together participants from the three parties to discuss the communications aspect of implementing the Agreement;
- oversaw the production of the 1995-96 annual report on the implementation of the Agreement;
- provided direction to the Implementation Panel Working Group (this group continued to work on, and in many cases, resolve implementation issues prior to submission to the Implementation Panel);
- accepted the Implementation Training Plan submitted by the Nunavut Implementation Training Committee;
- worked on clarifying the implementation of Article 24 on government contracting; and
- assisted the Territorial Government in its work to expedite the transfer of land to individual communities in Nunavut.





3. Summary of Activities: Nunavut Tunngavik Incorporated

In its capacity as the Inuit party implementing the Nunavut Land Claims Agreement, as the beneficiary of the Nunavut Trust and through its appointments to the Implementation Panel, the Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) together with other Inuit bodies continued to be active in implementing the terms of the Agreement.

Implementation Planning and Designation Process

NTI continued the process of implementation planning and designation of Inuit organizations to take on specific responsibilities under the Agreement.

NTI established a process for designation, working closely with the Regional Inuit Organizations (RIOs): the Kitikmeot Inuit Association, the Kivalliq Inuit Association, the Qikiqtani Inuit Association and other Inuit organizations that wish to take

on responsibilities under the Agreement. The process for designation, detailed in the NTI manual *How to Become a DIO*, includes NTI assistance to organizations seeking designation, review of any designation applications for compliance with the requirements of a Designated Inuit Organization (DIO) set out in Article 39 of the Agreement and presentation to, and approval by, the board of directors of NTI.

NTI established, and is maintaining, the record of DIOs required by Article 39.1.5 of the Agreement. By March 1997, 68 designations of a specific power, function or authority under the Agreement had been made, mostly to Regional Inuit Organizations. Other Inuit organizations, including Nunavut Trust and Regional Wildlife Organizations, have also been designated. They include, but are not limited to, the designation of:

- the RIOs to hold fee simple surface estate in all Inuit Owned Lands located in each of their regions while NTI holds the fee simple title to all mines and minerals within, on or under Inuit Owned Lands held in the form referred to in Article 19.2.1(a) of the Agreement;
- the Qikiqtani Inuit Association (formerly the Baffin Region Inuit Association) to negotiate and conclude an Inuit Impact and Benefit

- Agreement (IIBA) with reference to Auyuittuq, Ellesmere Island and North Baffin national parks;
- the Kivalliq Inuit Association to negotiate and conclude an IIBA regarding the proposed Wager Bay National Park; and
 - the Regional Wildlife Organization (RWO) to conduct the Nunavut Wildlife Harvest Study under contract with the Nunavut Wildlife Management Board.

Inuit Impact and Benefit Agreements

The Qikitqani Inuit Association, as the DIO, continued its negotiations with Parks Canada aimed at completing an Inuit Impact and Benefit Agreement (IIBA) for the Auyuittuq, Ellesmere Island and North Baffin national parks.

In its status as the DIO, the Kivalliq Inuit Association began negotiations for an IIBA in relation to the proposed Wager Bay National Park.

Each of the RIOs has been named as the DIO within its respective region, for the powers, functions and authorities detailed in Article 26 of the Agreement concerning the negotiation and conclusion of IIBAs in relation to major development projects. The Kitikmeot Inuit Association completed negotiations and signed an IIBA for the Ulu Project with Echo Bay Mines Ltd.

Institutions of Public Government

During 1996-97, NTI continued to be involved in consultations regarding the legislation, pursuant to Article 10.2.1 of the Agreement, necessary to describe the substantive powers, functions, objectives and duties of the Surface Rights Tribunal, the Nunavut Impact Review Board, the Nunavut Planning Commission and the Nunavut Water Board.

While there were extensive meetings and discussions regarding the legislation on the Surface Rights Tribunal, NTI remained concerned about a number of issues. Specifically, the proposed limits on the liability of the Minister appear to be inadequate and neither justifiable nor consistent with the spirit and intent of the Agreement. Further consultations on this and other areas of disagreement were scheduled.

Working with the Government of Canada, NTI agreed to a process for the development of legislation relating to the Nunavut Impact Review Board, the Nunavut Planning Commission and the Nunavut Water Board. NTI maintained that no draft legislation should be prepared without consultation. However, the Government of Canada drafted legislation before this consultation with NTI. In spite of this difficult start and in view of the need to have the Nunavut Water Board

legislation passed as quickly as possible, NTI entered consultations in relation to the Nunavut Water Board legislation based on the draft prepared by the Government of Canada.

After a series of meetings, NTI concluded that the proposed Water Board legislation was not consistent with the Agreement. The concerns of NTI were so extensive that NTI wrote to the Minister of Indian Affairs and Northern Development asking that the proposed Nunavut Waters Bill not be introduced. Following the Bill's introduction, NTI made an extensive presentation to the Standing Committee of the House of Commons on Aboriginal Affairs and Northern Affairs regarding NTI's concerns.

NTI continued to have a number of concerns about the preparation of these pieces of implementing legislation, including:

- the process of consultation; and
- the commitment of the Government of Canada to incorporate into the implementing legislation the legitimate and genuine concerns of Inuit regarding the consistency of that legislation with the Agreement.

Despite those concerns, NTI remained committed to a consultation process that would ensure the effective participation of NTI in the development of this legislation.

NTI brought to the Panel the matter of the location of the head office of the Nunavut Planning Commission (NPC). Article 11.4.2 of the Agreement provides that the head office of the NPC be located in the Nunavut Settlement Area. The NPC maintains offices in Ottawa where most of its work is completed, since the executive director and planners work from there. The Nunavut Planning Commission responded to NTI and other Inuit organizations, and referred to a plan to move the office north over the next few years. NTI was concerned that this was not consistent with the spirit and intent of the Agreement, that the work of the Nunavut Planning Commission be carried out primarily in the Nunavut Settlement Area.

Business Development

As required by Article 24.7.1 of the Agreement, NTI established and maintains a list of Inuit firms. In 1996-97, there were 175 firms on the list, with a further 60 applications. NTI awaited the provision of further information from the applicants before proceeding.

Throughout the year, NTI worked hard to ensure that both the Territorial Government and the Government of Canada complied with their obligations under Article 24 of the Agreement. A major accomplishment was the agreement, at a

staff level, with the Territorial Government on a process to implement Article 24 regarding that government's contracting policies and procedures. NTI was concerned about the delay in the Territorial Government's formal approval of the agreed-on process of implementation.

Another major accomplishment in business development was the partnership between the Government of Canada and Inuit regarding the construction and ownership of the infrastructure requirements of the Nunavut Government. This arrangement allows for the maximum involvement of Inuit in the construction and ownership of the infrastructure, and not only meets but, in some aspects, exceeds the requirements of Article 24 of the Agreement.

Enrolment

NTI continued in its efforts to ensure all eligible Inuit are enroled under the Agreement. In 1996-97, there were approximately 20,000 Inuit on the Inuit Enrolment List maintained in NTI's Rankin Inlet office. The issue of enrolment cards is still being considered.

Land Management

Following the designations made by the Board of Directors of NTI, Inuit-Owned surface lands are managed by the Regional Inuit Organizations

while the sub-surface of Inuit Owned Lands is managed by NTI. NTI and the RIOs have adopted, and submitted to the Department of Indian Affairs and Northern Development for response, a Code for Expedited Access to Inuit Owned Lands pursuant to Article 21.7.9 of the Agreement. By March 1997, the NTI Lands Department had issued 44 prospecting licences to Inuit Owned sub-surface lands and 51 concession agreements.

Inuit Heritage Trust Incorporated

The Inuit Heritage Trust (IHT) plays a lead role in the management of archaeological sites and resources in the Nunavut Settlement Area. In 1996-97, the IHT reviewed 16 permit applications for archaeological field research in Nunavut, and facilitated an oral history project.

Other IHT activities included:

- review of Baffin Region Inuit Association's IIBA proposal;
- a workshop on sacred and spiritual places;
- participation in a meeting on environmental assessment and monitoring in Nunavut (Nunavut Research Institute);

- the review of a proposal for renaming Hudson Bay and associated waters as “Canada Sea”;
- production of archaeology posters with support of the Department of Canadian Heritage; and
- a presentation at the Canadian Archaeological Association’s Annual General Meeting (Canadian Arctic Working Group Session).



4. Summary of Activities: Territorial Government

Ministry of Aboriginal Affairs

During 1996-97, the Ministry of Aboriginal Affairs continued to work closely with parties to the Nunavut Land Claims Agreement and various implementing bodies established by the Agreement. The Ministry co-ordinated the implementation activities of all Territorial Government (TG) departments and reported on the status of those activities. Senior Ministry officials participated in meetings of the Nunavut Implementation Panel and the Panel’s Working Group.

Article 23 addresses Inuit employment within federal and territorial governments and required each department of the TG to prepare an Inuit Employment Plan by July 9, 1996. The goal is to increase and maintain the employment of Inuit at a level representing the Inuit proportion of the work force in the Nunavut Settlement

Area. The Ministry assisted the Department of Education, Culture and Employment in the overall co-ordination of these departmental plans. In July 1996, the completed TG Inuit Employment Plan, including translated versions, was posted in TG offices throughout the Nunavut Settlement Area.

Article 14 requires municipal lands be transferred to individual community governments in the Nunavut Settlement Area. The Ministry participated in a working group with the departments of Municipal and Community Affairs and of Justice to ensure these municipal lands are transferred as expeditiously as possible.

On August 16, 1996, the former departments of Renewable Resources, Economic Development and Tourism, and Energy, Mines and Petroleum Resources were amalgamated into the new Department of Resources, Wildlife and Economic Development (RWED). This consolidation was an exercise in fiscal restraint, departmental restructuring and streamlining. Those implementation activities identified for the former individual departments have been assumed by the new department.

The Ministry, RWED and the Department of Justice jointly developed a draft Inuit Impact and Benefit Agreement (IIBA). Article 8 requires an IIBA be developed for all territorial parks in the Nunavut

Settlement Area. This document will be reviewed by TG officials prior to presentation to Nunavut Tunngavik Incorporated.

The Ministry worked with land and water board transition teams and when these new Institutions of Public Government were established pursuant to Article 10 on July 9, 1996, ensured the TG's appointees were in place. The TG also nominated members for appointment to the boards, by the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

Officials from the Ministry represented the TG in discussions of the draft legislation for the new Institutions of Public Government, and provided assistance to these Institutions as they are currently functioning in the absence of specific legislation.

The Ministry continued to meet with representatives of each department on a regular basis to share information, resolve issues and report on implementation activities.

Department of Resources, Wildlife and Economic Development

The Department of Resources, Wildlife and Economic Development (RWED) continued to provide support and advice to the Nunavut Wildlife Management Board (NWMB), Regional Wildlife Organizations (RWOs) and local Hunters and



Trappers Organizations (HTOs). Regional land claims co-ordinators continued to work actively with RWOs and local HTOs and several Inuit associations on various projects related to renewable resource harvesting and resource development, and assisted them on administrative matters.

Several co-operative wildlife research and management projects were conducted with support from the NWMB in 1996-97. Funding provided by NWMB is in brackets.

- Polar bear population inventory and management, Lancaster Sound (\$101,000). Field work has been completed and the results have been provided to the NWMB. The results indicated an additional field season in the spring of 1997 was needed to provide a precise estimate of the number of polar bears in the study area.
- Herd identification and seasonal movements of caribou east of Bathurst Inlet (\$30,000). Five satellite collars were deployed

on caribou in the spring of 1996. Movement of these animals will be monitored until the spring of 1998. A progress report and regular updates on the caribou movements were provided to NWMB.

- Wolverine ecology, distribution and productivity in the Slave Geological Province (\$24,000). This project began in March 1996, and a progress report was provided to NWMB in January 1997.
- The Akiliniq Planning Committee completed the Thelon Wildlife Sanctuary Management Plan in December 1996. The plan will be translated and provided to NTI, Kivalliq Inuit Association and the NWMB for comment before being presented to government.

With the assistance of the Ministry of Aboriginal Affairs and the Department of Justice, RWED developed a draft IIBA for territorial parks within the Nunavut Settlement Area, as required under Article 8. The draft is to be reviewed within RWED prior to presentation and negotiations with Nunavut Tunngavik Incorporated.

RWED continued to work in close co-operation and consultation with each individual Nunavut community to support the shared objective of encouraging employment opportunities and economic self-sufficiency within the Nunavut Settlement Area. The department

provided support to assist Nunavut businesses and individuals to get financing from its programs and from other government and private sources.

Department of Municipal and Community Affairs

The Department of Municipal and Community Affairs (MACA) continued to implement its responsibilities under the Nunavut Final Agreement during 1996-97, especially with regard to Article 14, the conveyance of municipal lands to Nunavut municipalities.

Departmental staff were extensively engaged in preparing all land transfer documents for municipal lots so the titles can be registered at the Land Titles Office when the by-laws of a community are finalized. The land turnovers were substantially complete in some communities (Baker Lake, Arviat, and Iqaluit). By the end of March 1997, 1,023 titles had been created for Nunavut municipalities.

MACA staff conducted a number of regional and community workshops to assist municipalities in processing the necessary by-laws for the land turnovers. Particular emphasis was placed on helping communities prepare their land administration by-law, which outlines the local rules and procedures for administering

municipal lands. The by-law process also involves consulting with community residents through a public hearing, and MACA staff were able to participate in a number of these meetings.

MACA continued to sponsor training programs for municipal land administrators in 1996-1997. The second class of students from the Community Land Administrator Certificate Program graduated from Nunavut Arctic College (Rankin Inlet campus) in December 1996. This brings the number of Inuit graduates from this program to a total of 24. MACA also continued with support and training for all of the students, including the graduates from years one and two.

Pursuant to the Bilateral Funding Agreement between Canada and the TG, a program began in July 1996 to fund the salaries of municipal land officers in Nunavut municipalities. Long-term contribution agreements were made with all the communities, and over \$750,000 was spent in 1996-97.

Department of Justice

The Department of Justice continued to contribute to the ongoing implementation of the Agreement. Legal advice and assistance were provided on a variety of topics to a number of departments. This included, but

was not limited to, advice and assistance in the areas of Article 5 - Wildlife, Article 24 - Contracting, Article 23 - Inuit Employment Plans, Article 8 - Inuit Impact and Benefit Agreements and issues relating to management boards and legislation.

The Land Titles Office completed the review and registration of the 280 descriptive map plans received in March 1996, which were required to replace the initial descriptions of Inuit Owned Lands.

The Land Titles office staff worked closely with Municipal and Community Affairs to convey the land within the built-up area of each municipality once the municipality enacted the necessary by-laws to acquire and administer the lands. In addition, numerous remedial surveys of municipal lands were received and registered.

Department of Education, Culture and Employment

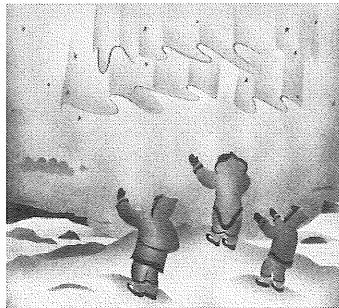
The Department of Education, Culture and Employment continued to work with the Inuit Heritage Trust on matters related to heritage and culture. Applications for archaeological permits and for geographic place names were referred to the Trust for its recommendation, and a summary report of archaeological work conducted in 1996 has been completed and circulated widely within the Nunavut Settlement Area. The

Department continued to offer advice on the possible impact of previous activities on heritage sites.

Departmental officials provided a standard format and guidance to TG departments so the TG Inuit Employment Plans meet the obligations outlined in Article 23 of the Agreement. The Inuit Employment Plans were posted on July 5, 1996.

Department of Public Works and Services

The TG is obligated to contract for goods and services in the Nunavut Settlement Area in accordance with Article 24 of the Nunavut Final Agreement. The TG, represented by the Department of Public Works and Services, Transportation and the Northwest Territories Housing Corporation, met several times with Nunavut Tunngavik Incorporated and its team of representatives from all Regional Inuit Associations. Advisors from the Department of Justice and Ministry of Aboriginal Affairs also participated. As a result, the TG developed Interim Implementation Measures for Contracting in the Nunavut Settlement Area, which Cabinet approved.



5. Summary of Activities: Government of Canada

Economic Activity and Employment

The federal government continued to implement the objectives of Article 23 of the Nunavut Land Claims Agreement to increase Inuit participation in government employment to a representative level in the Nunavut Settlement Area. Activities included the completion and posting of Inuit Employment Plans by the Department of Indian Affairs and Northern Development, Human Resources Development Canada, Public Works and Government Services Canada, and the departments of Fisheries and Oceans, Justice Canada and Canadian Heritage.

Human Resources Development Canada (HRDC) also completed the Inuit Labour Force Analysis and devolved its labour market initiatives to Inuit authorities in the Nunavut Region. Regional bilateral agreements devolved the following funds: Consolidated Revenue

Funding, Employment Insurance Part II Funds, and Operations and Maintenance/Administrative funding. The agreements also include the potential transfer of HRDC responsibilities to Inuit communities. These regional bilateral agreements are in place until March 31, 1999, and subject to annual reviews.

More than 15 Inuit businesses attended a supplier awareness seminar in Cambridge Bay in June 1996 as part of the federal government's effort to enable Inuit firms to compete for government contracts in accordance with Article 24. The seminar was customized for Inuit businesses by Public Works and Government Services Canada's Centre for Client and Supplier Promotion. It was the first of its kind to combine several aspects of federal procurement and to be delivered co-operatively with an Aboriginal organization, the Kitikmeot Inuit Association.

Public Works and Government Services Canada (PWGSC) continued to notify NTI of procurement opportunities in the Nunavut Settlement Area, advertised these opportunities on the Open Bidding Service and provided information to new firms registered with the Nunavut Tunngavik Inc. Inuit Firm Registry. PWGSC also refined its Supply Manual to reflect the procedures put in place to meet its obligations under the Agreement.

Parks Canada applied the contracting provisions outlined in Article 24 of the Agreement mostly through contracts for operation, maintenance and services for Auyuittuq and Ellesmere Island National Park Reserves.

The first Inuit Impact and Benefits Agreement (IIBA) between the Kitikmeot Inuit Association and Echo Bay Mines was submitted to the Minister of Indian Affairs and Northern Development. After an assessment by DIAND, the Minister confirmed conformance with Article 26 of the Nunavut Land Claims Agreement.

Environmental and Wildlife Management

The objectives of Article 5 of the Nunavut Land Claims Agreement are to create a system of harvesting rights, priorities and privileges, and a wildlife management system.

Environment Canada continued to fulfil its implementation obligations relating to the Nunavut Wildlife Management Board (NWMB). A member of the department is on the NWMB. A summary of Environment Canada's wildlife research in Nunavut was presented to NWMB and is listed in its report.

NTI and Inuit organizations were part of the discussions and negotiations that led to a revision of the Migratory Birds Convention, as well

as other initiatives of Environment Canada that could have an impact on Inuit. Environment Canada incorporated recommendations made by the NWMB to revise the *Canadian Endangered Species Act*.

Environment Canada sought NWMB approval, which was granted, for the proposed boundaries and establishment of two national wildlife areas, Nirjutiqavvik (Coburg Island) and Igalirtuuq (Isabella Bay). Both have informal co-management committees guiding the process of formally designating Igalirtuuq a national wildlife area and for the ongoing management of Nirjutiqavvik, which was established in 1995.

Since the Designated Inuit Organization (DIO) assignments had not all been made, work could not begin on IIBAs for Igalirtuuq, Nirjutiqavvik or other conservation areas administered by the Canadian Wildlife Service.

The Department of Fisheries and Oceans (DFO) continued to work closely with the NWMB and the three Regional Wildlife Organizations on clarifying roles and responsibilities under the Agreement. DFO also participated in meetings of the Nunavut Impact Review Board, the Nunavut Water Board and the Nunavut Planning Commission.

With existing resources augmented by DFO's implementation funds and NWMB research funds,

DFO addressed some fisheries management concerns identified co-operatively with various Hunters and Trappers Organizations through the NWMB. DFO and the NWMB continued to develop priorities for fisheries management, stock assessment and research. Co-operative efforts focused activities on Arctic charr in the Kitikmeot and Keewatin regions, and on Arctic charr, Greenland halibut (turbot), beluga and bowhead whales and walruses in the Baffin Region.

DFO co-ordinated the NWMB's participation in the Canada-Greenland Joint Commission on Beluga and Narwhal. Co-operative scientific research between Canada and Greenland continued on the Baffin Bay beluga stock.

DFO continued to advise the NWMB on national and international matters, such as the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, the International Whaling Commission, the Convention on International Trade in Endangered Species, the North Atlantic Fisheries Organization and others.

Two new resource harvest programs were carried out:

1. Bowhead

A total allowable harvest of one bowhead was established by the NWMB in 1996. The NWMB provided input and approved the

management plan developed by DFO. One bowhead was harvested under a DFO licence in Repulse Bay in 1996. In late 1996, the NWMB set a total allowable harvest of one bowhead whale for 1997 or 1998. The Minister of Fisheries and Oceans accepted the NWMB's recommendation.

2. Walrus Sport Hunting

DFO continued to support and work with the NWMB in the participation of several communities in a pilot walrus sport hunt. The NWMB and DFO co-operatively developed a harvest plan and the overall management plan.

While the Canadian Coast Guard has no direct responsibilities in the implementation of the Nunavut Land Claims Agreement, it has residual responsibilities in providing support for marine transportation matters to all committees and boards created under the claim.

Coast Guard representatives attended the Lancaster Sound Nunavut Planning Commission meetings in Pond Inlet and will submit an update of the Marine Transportation Article to the Commission for inclusion in the Lancaster Sound Regional Land Use Plan.

More than 40 Coast Guard employees attended a two-day Aboriginal Awareness Seminar. The seminar provided an understanding

of Inuit history and issues, as well as direction on procurement and employment policies to be followed according to the Agreement.

Heritage

Article 8 of the Agreement provides for the establishment of the Auyuittuq and the Ellesmere Island National Park Reserves as full national parks and for the establishment of a national park on Northern Baffin Island. The federal government and the Qikiqtani Inuit Association continued negotiation of an IIBA for these three parks. On September 17, 1996, the deadline for conclusion of the IIBAs for Ellesmere Island and Auyuittuq national parks was extended to July 9, 1997 through an amendment to the Agreement and the Implementation Contract.

In October 1996, with the support of local communities, Regional Inuit Organizations and the Territorial Government, the Department of Indian Affairs and Northern Development withdrew lands under the *Territorial Lands Act* for proposed national parks at Wager Bay and Northern Bathurst Island. As is the case with the 1995 withdrawal of lands around Bluenose Lake for the Nunavut Settlement Area addition to the Tuktu Nogait National Park, these land withdrawals are for a period of three years pending conclusion of IIBAs. The federal government and the Kivalliq Inuit Association have

initiated IIBA negotiations on the Wager Bay national park proposal. Community consultations and feasibility studies continued for the Bluenose Lake and Northern Bathurst Island proposals.

Oral histories in support of national park and national historic site initiatives were undertaken in the vicinity of Northern Foxe Basin, Thelon River, Pond Inlet, Grise Fiord, Pangnirtung, Broughton Island and Iqaluit. Consultations continued with the people of Arviat and Baker Lake in the development of management plans for the Arvia'jaq and Fall Caribou Crossing National Historic Sites near those communities.

In keeping with provisions of Article 33 of the Agreement, all archaeology permit applications for work in Nunavut national parks were submitted to the Inuit Heritage Trust. Three permits were processed and beneficiaries were employed as archaeologists and field assistants.

Land and Water Management

The Legal Surveys Division of Natural Resources Canada is responsible for surveying Inuit Owned Lands and land jointly owned with the Inuit of northern Quebec. This task involves the survey and demarcation of approximately 1,155 parcels of Inuit Owned Lands, 12 parcels of jointly owned land and all Crown land excluded from these parcels.

By March 1997, approximately 30 percent of this area had been surveyed.

Priorities for the 1997-98 survey program were determined by representatives of the Nunavut Tunngavik Incorporated and the Designated Inuit Organizations at a workshop hosted by the Legal Surveys Division in Yellowknife in October 1996.

Defence

The Department of National Defence (DND) continued to inform Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), the Designated Inuit Organization, and Inuit communities of military training and exercises in the Nunavut Settlement Area.

DND's clean-up of closed Distant Early Warning (DEW) radar sites progressed with a schedule and clean-up protocol for 15 radar sites based on scientific research that recognizes the fragile nature of the Arctic ecosystems. NTI did not support this clean-up protocol based on its interpretation of Article 24 of the Nunavut Land Claims Agreement, stating lack of sufficient employment for Inuit and dissatisfaction with a number of environmental matters within the DND clean-up protocol. DND is waiting for an agreement before proceeding but continued the clean-up of the Cape Hooper site, agreed to by the parties as a test project.

Legislation

DIAND, in consultation with NTI and the Nunavut Water Board, developed and introduced the Nunavut Waters Bill to Parliament in June 1996. The Bill received second reading, and hearings were held with the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Affairs. However, DIAND and NTI disagreed about the role of government in the approval of water use in Nunavut.

NTI and DIAND agreed that no action would be taken at this time on the development of legislation for the Nunavut Impact Review Board and the Nunavut Planning Commission.

DIAND and NTI discussed further amendments to the Nunavut Surface Rights Tribunal Bill. Both parties continued to disagree over the role of government in the liability regime for wildlife compensation.

Federal Co-ordination of Implementation Activities

The Claims Implementation Branch of DIAND has responsibility for monitoring federal government activities to ensure Canada meets its obligations under the Agreement. The Branch is also responsible for funding arrangements with the Territorial Government and all implementing bodies established by the Agreement, as well as settlement payments to the Nunavut Trust.

During the reporting period, the Branch participated actively in all aspects of implementation of the Nunavut Land Claims Agreement including:

- participation in a three-party working group organized to identify potential problems and solutions if legislation for the resource management boards was not in place by July 9, 1996 (the working group's report was considered by the Implementation Panel on July 4, 1996);
- participation in discussions concerning the preparation of legislation and the tabling in the House of Commons of the Nunavut Waters Bill in June 1996;
- obtaining Governor in Council approval, September 17, 1996, of amendments to the Nunavut Land Claims Agreement and the Implementation Contract (see Appendix 2);
- facilitating the appointment process of members to the newly established Nunavut Planning Commission, Nunavut Impact Review Board and Nunavut Water Board;
- consulting with all the implementing bodies from November to December 1996, to assess their funding requirements to year-end, and making recommendations to the Implementation Panel on the funding levels to be re-allocated to the fiscal year 1997-98;
- continuing support to the Implementation Panel which oversees, monitors and provides direction on the implementation of the Nunavut Land Claims Agreement, as well as participating on the Panel Working Group;
- participation in the Implementation Co-ordinators Workshop, in Cambridge Bay, which brought together officials from NTI, resource board members, the Government of Canada and the Territorial Government who are most involved in the implementation of the Agreement;
- participation in the clause-by-clause review of the Implementation Contract;
- co-ordination of the preparation of the 1995-96 annual report; and
- maintaining regular contact with all federal government departments and agencies with respect to their implementation activities, intervening as necessary, and maintaining comprehensive implementation status reports on its automated Land Claims Obligations System.

Federal Funding was provided during the reporting period as follows:

Nunavut Trust

- capital transfer payment (net of loan repayment) \$84,825,841
- resource royalties 1,018,000

Government of the Northwest Territories

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 1,078,284
- land administration activities 816,781
- training for land administrators 13,699

Surface Rights Tribunal

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 289,085

Nunavut Wildlife Management Board

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 4,168,300
- Nunavut Wildlife Harvest Study 631,700

Nunavut Water Board Transition Team

(April to July 1996)

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 611,619

Nunavut Water Board

(July 1996 - March 1997)

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 1,029,360

*Nunavut Impact Review Board
Transition Team (April to July 1996)*

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 627,899

*Nunavut Impact Review Board
(July 1996 to March 1997)*

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 1,552,717

*Nunavut Planning Commission
Transition Team (April to July 1996)*

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 570,500

*Nunavut Planning Commission
(July 1996 to March 1997)*

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 1,890,390

Arbitration Board

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 25,698



6. Implementing Bodies

6.1 ARBITRATION BOARD

The Arbitration Board was created under Article 38 of the Nunavut Land Claims Agreement to resolve disputes arising from the implementation of the Agreement.

The Board held its 1996-97 annual meeting in Iqaluit. The agenda included a mock hearing to prepare for any arbitrations that may occur. The members also approved the rules, procedures and guidelines for the Board, which are now being translated into French and Inuktitut.



6.2 NUNAVUT WILDLIFE MANAGEMENT BOARD

The Nunavut Wildlife Management Board (NWMB) completed its third year as the main instrument of wildlife management in the Nunavut Settlement Area. The NWMB enjoyed a full complement of staff during the report period. Registration of the NWMB's Nunavut Wildlife Research Trust Fund as a charitable trust was completed. As well, a strategic plan was finished, and work began to develop a communications policy.

As in previous years, four NWMB meetings were held in 1996-97 and rotated through the three regions of Nunavut.

Wildlife Management Highlights

The NWMB assumed its full role in wildlife management in Nunavut. The decisions made and actions taken had, and will continue to have, important consequences for the people of Nunavut. Wildlife management actions taken by the NWMB in 1996-97 included:

- a strong role in planning the first authorized bowhead hunt in Nunavut in many years, in which a bowhead was harvested in Repulse Bay in August;
- commissioning a review of the 1996 bowhead hunt, so future hunts can benefit from that experience;

- establishment of a new total allowable harvest of one bowhead over the next two years from the Baffin Bay stock;
- allocation of 1,500 metric tonnes of turbot to Nunavut companies involved in the Davis Strait offshore fishery;
- adjustment of commercial caribou and muskox quotas in the Keewatin and Kitikmeot regions;
- approval and establishment of regulations implementing the polar bear management agreements;
- establishment of a quota for shrimp within the marine area of the Nunavut Settlement Area;
- development of a research plan by the Southeast Baffin Beluga Management Committee for the beluga stock; and
- development of draft Basic Needs Levels for narwhal, walrus and beluga. Consultation on this issue continued.

Research

In 1996-97, the NWMB took major steps toward assuming an informed and effective role and in providing direction for wildlife research. In January 1997, the NWMB held a workshop to establish wildlife research priorities for Nunavut, attended by delegates from Regional Wildlife Organizations, Nunavut Tunngavik Incorporated and government. Wildlife stocks were prioritized

on a regional and Nunavut-wide basis, based primarily on their importance to residents. The information required to manage each stock was identified. These research priorities were then conveyed to government and non-governmental organizations for action. In addition, the NWMB used these priorities to direct its own research funding. This workshop is expected to become an annual event.

The NWMB has two programs for funding research: the Wildlife Research Trust Fund, which provides funding for government departments to carry out research at the direction of NWMB; and a funding program for non-governmental organizations to carry out research. In 1996-97, a policy for NWMB research funding was approved, which outlines the rules and procedures for non-governmental organizations to gain access to research funding from NWMB.



The following projects were sponsored by NWMB in 1996-97:

Department of Fisheries and Oceans

- walrus population studies;
- a study of movements and diving behaviour of Baffin Bay belugas in northern and western Baffin Bay using satellite telemetry;
- Keewatin coastal fishery monitoring program;
- Baffin community Arctic charr fishery information collection;
- habitat selection, behaviour and length distribution of bowheads in the Nunavut Settlement Region;
- marine mammal DNA genetic methods; and
- stock delineation of Arctic charr using DNA techniques.

Department of Resources, Wildlife and Economic Development

- polar bear population inventory and management, Lancaster Sound;

- herd identification and seasonal movements of caribou, east of Bathurst Inlet; and
- wolverine ecology, distribution and productivity, Slave Geological Province.

Canadian Wildlife Service

- selection of denning habitat and associated behaviour of adult female polar bears on the western coast of Hudson Bay.

Ikajutit Hunters and Trappers Association

- Marcel Lake River improvement, Arctic Bay; and
- narwhal identification project, Arctic Bay.

Gjoa Haven Hunters and Trappers Association

- fish tagging program, Gjoa Haven.

Qikiqtaaluk Wildlife Board

- traditional knowledge of harp seals, South Baffin.

David Igutsaq

- Taloyoak marine exploratory fishery.

Inuit Bowhead Knowledge Study

By April 1996, 257 individual interviews had been completed in 18 communities in Nunavut. The last set comprised 68 interviews in four communities of the South Kivalliq (Keewatin) region and three in the High Arctic region between February and April 1996.

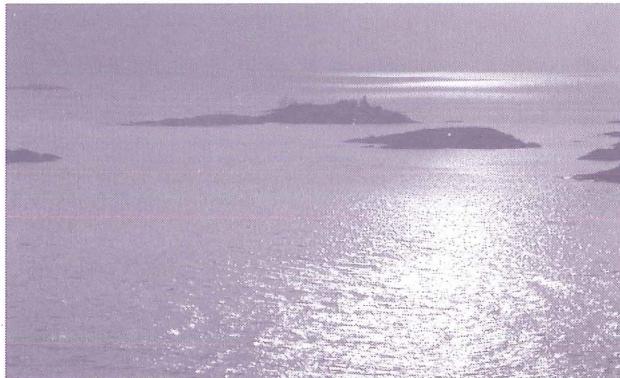


From January to May 1996, follow-up workshops were held in seven communities which had participated in the 1995 individual interviews. In March 1997, two more workshops were held in the Pond Inlet and Arctic Bay communities, which had been part of the 1996 individual interviews. The workshops collected knowledge on bowheads from Inuit experts in a group setting, and verified and corrected information collected in individual interviews.

By the end of March 1997, the data gathering phase of the study had been completed.

During 1996-97, 126 interview tapes were translated, bringing the total to 175. All tapes from the workshops were translated and transcribed during 1996-97, except for those from Arctic Bay and Pond Inlet, which will be done early in 1997-98. The 82 interviews, not yet translated, will be archived until funds can be allocated.

A second interim report on the Inuit Bowhead Knowledge Study was presented at the NWMB's regular meeting held in Pangnirtung, in February 1997. It summarized Inuit knowledge of bowhead whales for the communities of Pond Inlet, Arctic Bay and Grise Fiord (based on individual interviews), and Repulse Bay and Coral Harbour (based on individual interviews and community workshops). Maps showing seasonal



distribution and migration routes of bowheads were included in the report, which was widely distributed to Inuit organizations, government agencies, individuals and non-governmental organizations.

Nunavut Wildlife Harvest Study

The Nunavut Wildlife Harvest Study continued to be a priority for the NWMB. The study will help establish current harvesting levels and contribute to the sound management and rational utilization of wildlife in Nunavut.

During April and May 1996, a pilot of the Harvest Study was undertaken in three communities, one in each region of Nunavut. The Harvest Study itself began in all communities in June 1996. Over 5,000 hunters have been registered, and a majority of these report their harvest monthly. The data were then organized for easy analysis.

The Harvest Study provides employment in every community of Nunavut with a team consisting of 27 field workers, three data entry clerks, three regional liaison officers and a Harvest Study co-ordinator. The co-ordinator's position was restaffed in February 1997.

6.3 NUNAVUT IMPLEMENTATION TRAINING COMMITTEE

The Nunavut Implementation Training Committee (NITC) completed the Implementation Training Plan for distribution. It addressed the implementation training requirements identified under the Inuit Implementation Training Study and provided a framework for NITC to co-ordinate and meet the training needs of the implementation organizations. The training plan includes a completed Consolidated Implementation 1997-98 Workplan. This tool will be used by the Committee to set, for each fiscal year of operation, training priorities and expected results.

In February, NITC held a strategic planning session for its board of directors, trustees and staff to review the changes in the service environment, undergo board development and determine priorities. This complemented the process associated with the implementation training plan and the related Consolidated Implementation Workplan for 1997-98.

NITC contracted the pilot project, "Building From Within", which has been completed in draft, with Nunavut Tunngavik Incorporated. It will provide NTI and other implementation organizations with the necessary tools to identify, prioritize and link training needs with the programs and services of NITC. As a result, NITC has a template of training policies and procedures, which has been transferred and adapted to the client organizations.

The Nunavut Beneficiaries Scholarships program has been refined to meet the needs of post-secondary students. It provides encouragement and incentive for students to pursue academic excellence.

NITC shared in funding a conference/workshop for the Hunter Support Program. This workshop was a training session for hunting organizations from the three regions of Nunavut.

6.4 NUNAVUT PLANNING COMMISSION

The Nunavut Planning Commission (NPC) was formally established on July 9, 1996. NPC's work was facilitated by the Nunavut Planning Commission Transition Team during its term (January 1995 to July 1996). The first meeting was held at Wager Bay in early August 1996, and the Commission adopted a plan to guide its work over the next five years. Its first order of business was to approve a process to bring existing land use plans in the Keewatin and Lancaster Sound regions under the terms of the Nunavut Land Claims Agreement.

During the course of the year, the NPC consulted on the development of rules and procedures to guide the public review of land use plans in the Keewatin and Lancaster Sound regions.

NPC also reviewed the 1991 Keewatin Regional Land Use Plan by holding pre-hearing meetings in Baker Lake, Whale Cove, Arviat, Repulse Bay, Rankin Inlet, Coral Harbour and Chesterfield Inlet to determine the land use planning issues in the region and what changes needed to be made to the plan. Meetings were held with hamlet councils, hunters and trappers organizations, community lands and resources committees and members of the community. NPC also held a public review in November in Arviat.

Participants included Nunavut Tunngavik Inc., Kivalliq Inuit Association, community representatives and several government departments. The board met several times to consider written and oral submissions, hearings, transcripts and other material as it revised the plan. The revised plan was made public and sent to both the Minister of Indian Affairs and Northern Development and the Territorial Government's Minister of Resources, Wildlife and Economic Development.

NPC launched a review process for the Lancaster Sound Regional Land Use Plan in the North Baffin by holding a workshop in Cambridge Bay to review recommendations in the Nunavut Planning Commission Transition Team's draft Final Report on Resource Management Planning in West Kitikmeot, submitted to the NPC in July 1996. The report provides background information and recommendations on land use planning issues



in the region. Recommendations and ideas from the workshop, as well as comments on the NPC Transition Team report, are being used to produce a draft land use plan for the West Kitikmeot. NPC also continued land use planning research and mapping work in the West Kitikmeot and conducted community meetings on caribou protection measures and other issues in the region.

Under the contribution agreement with DIAND, NPC delineated and mapped all watersheds along the Northwest Territories-Nunavut boundary. Geographical Information System (GIS) techniques were used to calculate watershed areas and stream lengths.

NPC also:

- hired Mapping Co-ordinators Luke Suluk and Jayko Aloo, who have attended NPC training courses and have begun updating traditional and local knowledge maps for the Keewatin and North Baffin, respectively;
- hired Regional Co-ordinator Luke Coady, who has attended a number of NPC training courses and has begun updating traditional and local knowledge maps for West Kitikmeot;
- worked with the Beverly and Qamanirjuaq Caribou Management Board gathering and mapping traditional knowledge about caribou habitat in the Keewatin;
- continued to develop data bases related to land use planning work (NPC incorporated Nunavut-wide layers on ecozones/ecoregions, Inuit Owned Lands and National Topographical data bank indexes; NPC also began conversion of National Topographical data bank 1:250,000 series base maps to Arc/Info format, digitized Nunavut Atlas information for North Baffin, South Baffin, East Kitikmeot and Sanikiluaq and converted Keewatin land use information from DIAND into NPC GIS);
- expanded information available, via the Internet, including the Nunavut Environmental Data Base and the Nunavut Data Base of Experts (it also produced CD-ROMs of digital mapping information and made them available to communities, schools and other users in Nunavut, and developed custom mapping applications to make digital environmental information readily available to non-technical users);
- developed a prototype “one-window” Internet-based project registry for the use of lands managers and potential Nunavut developers;
- opened offices in Arviat and Pond Inlet, which brings to seven the number of offices NPC has in Nunavut (the others are in Taloyoak, Rankin Inlet, Cambridge Bay, Iqaluit, Kugluktuk and Ottawa);

- mapped eskers in a part of the West Kitikmeot, under a contribution agreement with DIAND (it used GIS techniques to link attribute data and photographs to eskers mapped on 1:250,000 NTS sheets, and acquired satellite imagery for use as a visual backdrop to esker information);
- conducted a training course on gathering traditional and local environmental knowledge in Nunavut, which was attended by employees of NPC, regional Inuit groups and the Beverly and Qamanirjuaq Caribou Management Board (it also developed and distributed a companion manual for the course);
- provided GIS mapping services to the Nunavut Research Institute in support of its Inuit Place Names study in South Baffin; and
- provided GIS mapping services to the Nunavut Wildlife Management Board in support of its bowhead whale study in Keewatin and Baffin regions.

6.5 NUNAVUT IMPACT REVIEW BOARD

The Nunavut Land Claims Agreement provides for the establishment of the Nunavut Impact Review Board (NIRB) to screen development proposals, measure and define the impact of projects, review the ecosystemic and socio-economic impact of proposals, determine whether projects should proceed and monitor approved projects. The NIRB Transition Team was created to lay the foundation for the NIRB, which was established July 9, 1996.

The Transition Team established the policies and processes that govern NIRB operations to date. Many documents were created to promote the general understanding of NIRB and to assist in the smooth shift of responsibility among the various agencies functioning within Nunavut. To establish a structure for the full NIRB, the Transition Team developed various documents and initiatives.

NIRB Transition Team documents include:

- recommended environmental assessment (EA) procedures;
- NIRB draft operational procedures for screening and review of development proposals;
- the NIRB screening form;
- NIRB's mandate and policy directives;

- draft operations and administrative manual;
- draft human resources manual; and
- legal response to the draft legislation.

NIRB Transition Team initiatives include:

- hiring regional co-ordinators in May 1996, in conjunction with the Nunavut Water Board and the Nunavut Planning Commission;
- participation in training courses, workshops and conferences (Environmental Assessment Training, a mock environmental assessment and social impact assessment workshop, a mock environmental assessment with legal and community consultations skills workshop, alternative dispute

resolution course, national habitat workshop, Internet training, Prospects North Conference, World Congress on the Environment Conference, Circumpolar Aboriginal People and Co-Management Practice Conference, Workshop on Aboriginal Self-Government – The Navajo, Calyx GIS training workshop);

- the Incorporation of Traditional Knowledge Project;
- the Organizational Structure and Staffing Plan Framework; and
- the NIRB promotional package.

Effective July 9, 1996, all but two former board members were reappointed, and one member was added later to the NIRB. The Board consists of Larry Aknavigak (Chairperson), Kane Tologanak, Ruby Arngna'naaq, Duncan Cunningham, Elizabeth Copland, Ludy Pudluk, Henry Kablalik, Leona Aglukkaq and David Iaqqrialu.

The first board meeting and annual general meeting was held in Cambridge Bay, July 26 to 28, 1996. At this meeting, the Board unanimously adopted the NIRB mandate and policy statements. An executive committee, comprising four board members, was established to determine specific responsibilities for each executive member. The NIRB staff structure was delineated by



establishing the following positions: executive director, executive secretary, environmental assessment screener, environmental technologist, public relations officer, interpreter/translator and financial officer. These positions were filled between October 1996 and January 1997.

From August 28 to 30, 1996, the NIRB hosted the Partnership Workshop in Yellowknife. Its primary goal was to ensure that co-operative and enduring relationships were fostered between NIRB and the stakeholders working in Nunavut. Sessions were devoted to federal and territorial departments, Designated Inuit Organizations, industry, the public and the media. Issues of concern were expressed and items for future consideration were identified. Consultation with the stakeholders continued, and solutions have been found for many of the contentious issues identified at the workshop.

In December 1996, all the co-management boards held a joint executive meeting in Yellowknife to discuss concerns and develop a common vision for Nunavut. The boards generated a list of potential cost-sharing initiatives and discussed the formation of the Nunavut Marine Council.

In January 1997, the NIRB and staff attended an Alberta Environmental Appeal Board public hearing and received legal training

to understand further the role of the NIRB. Other training initiatives for the new staff included cumulative effects assessment training, Arcview 3.0, Calyx GIS training and mining technologies training.

As of July 9, 1996, NIRB became the official screening and review agency for Nunavut. Between July 9, 1996 and March 31, 1997, NIRB received 61 project proposals. Applications ranged from amendments and project permit extensions to land leases, winter road applications, research permits, access permits, exploration activities and a bulk sample project. NIRB has a commitment to inform the mining industry of the NIRB process in Nunavut by attending key mining conferences, such as the Geosciences Forum, the Prospectors and Developers Association Conference, the Rankin Mining Symposium, Iqaluit's Pivviq Symposium and the CIM Tradex Conference. Ongoing consultations with project proponents were conducted on a daily basis to encourage industry understanding and compliance.

Certain administrative difficulties have arisen with respect to the applicability of the NIRB process on Inuit Owned Lands. Both DIAND and Nunavut Tunngavik Incorporated are negotiating under Article 12.2.4. of the Nunavut Land Claims Agreement, to delineate the role

of NIRB on these lands. Furthermore, effective resource management practice, as outlined by the Agreement, relies on the Nunavut Planning Commission's process of checking for conformity with land use plans. Since land use plans are not in place, confusion has developed with regard to the flow of project proposals in Nunavut. In order to clarify these issues, NIRB consulted with the Nunavut Water Board, Nunavut Planning Commission and DIAND about the need for administrative agreements.

6.6 NUNAVUT WATER BOARD

The Nunavut Water Board (NWB) has operated formally as a full board since July 9, 1996, after almost two years as a Transition Team. Effective that date and following the appointment of a chairperson from the existing eight members and the untimely death of one member, six board members were duly appointed by the Minister of Indian Affairs and Northern Development. Two additional members remained to be appointed by the Minister.



The members and staff of the Nunavut Water Board were saddened by the death of board member Allan Woodhouse, from the community of Iqaluit. Allan is missed by many people across Nunavut. He will be remembered for his personal qualities, his sense of community involvement and his professional abilities.

The NWB draws its powers and authority from Article 13 of the Agreement until implementing legislation is passed. The Nunavut Waters Bill was tabled in the House of Commons in June 1996. After second reading, it was referred to the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development in the fall of 1996, where the NWB presented its views on the proposed legislation. The Bill was the subject of major disagreements between the signatories of the Agreement.

In the absence of implementing legislation, the NWB operates strictly under the provisions of the Agreement. Accordingly, all water use and waste disposal activities in the Nunavut Settlement Area, except for emergency or domestic purposes, will be approved by the Board. This means that any activity involving the use of water, regardless of size, is subject to NWB's approval. Furthermore, the Board is obliged to hold public hearings before approving any application, except if no public concern is expressed in relation with the project's water use or waste disposal.

One of the key features of the new water management regime is the integration of Inuit ecological knowledge and Western science in the decision-making process. The Board initiated a pilot project in all the communities of Nunavut to gather Inuit knowledge on water and water-related issues.

Under the new regime, several proponents filed water licence applications with the Board in 1996-97. Most of these projects relate to the mining industry, an active economic sector in Nunavut in general and in the western Kitikmeot region in particular. The projects reviewed and approved by the Board are:

- Meliadine Lake, Gold Exploration, WMC International Ltd;
- Windy Lake, Gold Exploration, BHP Canada;
- Anteater Lake, Base Metals Exploration, Rhonda Mining;
- Heninga Lake, Base Metals Exploration, Inco;
- Rockinghorse Lake, Diamond Exploration, Monopros;
- Victoria Island, Monopros; and
- George Lake, Gold Exploration, Canamera.

The Board also reviewed and approved an amendment to Lytton Minerals' Jericho Lake water licence to upgrade the camp's sewage disposal and water supply systems. As well,

the Board reviewed an application from Breakwater Resources Ltd. to renew the water licence of the Nanisivik Mine. Located near the community of Arctic Bay, this lead and zinc mine has been in operation since 1976, and should be in production for a further seven-to-ten years. Following public hearings in Arctic Bay in September 1996, the Board prepared a draft licence taking into account the oral and written submissions received.

The NWB has jurisdiction over inland freshwater in the Nunavut Settlement Area. However, consistent with its holistic view of the water cycle and the interdependence of ecosystems, the Board is concerned about the impact of development on marine waters and resources. In accordance with the Agreement, the NWB will be one of the four members making up the future Nunavut Marine Council. In close co-operation with the Nunavut Impact Review Board, the Nunavut Planning Commission and the Nunavut Wildlife Management Board, a draft discussion paper on the Marine Council was prepared and reviewed by all members.

In 1996-97, the Board worked on its operational procedures. The Administration Manual was completed and adopted, and the Board drafted rules of procedures for the conduct of public hearings, a guide

for applicants, water licence application forms and supplementary questionnaires.

The Board was an active partner in a wetlands treatment study, as well as in formulating guidelines for the preparation of operations and maintenance manuals for sewage and waste disposal facilities. The Board and DIAND concluded an agreement regarding technical and scientific assistance to the Board, and the inspection and enforcement of water licences, permits and approvals issued by the Board.

6.7 NUNAVUT SURFACE RIGHTS TRIBUNAL

The Nunavut Surface Rights Tribunal (NSRT) is responsible for regulating entry and access to lands, for determining rights of, and compensation payable to, the titleholder and for determining the amounts for wildlife compensation claims in the Nunavut Settlement Area.

In preparing to assume the Tribunal's role in 1996-97, NSRT members participated in a series of training workshops such as planning sessions and meetings. Other workshops have concentrated on areas of administrative law and mining.

A workshop on administrative and operational planning was held, resulting in the development of a draft operations/administration manual and by-laws.

The NSRT established its office in Iqaluit. An administrator was to oversee and manage the office. The chief administrative officer was hired in October.

Workshops introduced administrative law in the context of Nunavut. Workshop material included the Canadian legal system, administrative law and administrative hearing practices and procedures.

Further workshops were held on administrative law. The principles of administrative law were applied to the development of the draft NSRT rules of process and procedure. During these workshops, members recognized the importance of traditional knowledge and decided to incorporate this in their decision making when holding hearings.

NSRT members or staff have also attended a number of workshops or conferences on mining to enhance their knowledge of the industry, including the Mining Fundamentals Workshops, Joint Ventures in Mining Workshops, Mining in Aboriginal Communities Conference, Nunavut Mining Symposium and Pivvik Mining Conference.

The NSRT members plan to continue their training and to focus on the substantive issues of surface rights law and policy which they will be called on to consider when rendering decisions.

Appendix 1: Glossary of Terms

CWS	Canadian Wildlife Service	NIRB	Nunavut Impact Review Board
DIAND	Department of Indian Affairs and Northern Development	NITC	Nunavut Implementation Training Committee
DEW	Distant Early Warning	NPC	Nunavut Planning Commission
DFO	Department of Fisheries and Oceans	NSRT	Nunavut Surface Rights Tribunal
DIO	Designated Inuit Organization	NTI	Nunavut Tunngavik Incorporated
DND	Department of National Defence	NWB	Nunavut Water Board
GIS	Geographical Information System	NWMB	Nunavut Wildlife Management Board
HRDC	Human Resources Development Canada	RWED	Department of Resources, Wildlife and Economic Development
IIBA	Inuit Impact and Benefit Agreement	TG	Territorial Government
MACA	Department of Municipal and Community Affairs		

Appendix 2: Features of the Nunavut Land Claims Agreement

The Nunavut Land Claims Agreement, also referred to as the Nunavut Final Agreement:

- was signed on May 25, 1993, in Iqaluit by representatives of the Tungavik Federation of Nunavut, the Government of Canada and the Government of the Northwest Territories;
- received royal assent in Parliament on June 10, 1993, and came into force on July 9, 1993; and
- involves the largest number of claimants and the largest geographic area of any comprehensive claim in Canadian history.

Today, there are approximately 20,000 Inuit in the central and eastern Northwest Territories described as the Nunavut Settlement Area. This area includes approximately 1.9 million square kilometres in the Northwest Territories (one fifth of the total land mass of Canada), as well as adjacent offshore areas. Inuit constitute approximately 85 percent of the population in the Nunavut Settlement Area.

In exchange for ceding, releasing and surrendering to Her Majesty the Queen in Right of Canada all their Aboriginal claims, rights, title and interests, in and to lands and waters anywhere in Canada, the Agreement provides the Inuit of Nunavut with:

- title to approximately 350,000 square kilometres (136,000 square miles) of land, of which, 35,257 square kilometres (14,000 square miles) include mineral rights;
- equal representation of Inuit with government on joint management boards related to wildlife management, land use planning, environmental assessment and the regulation of water use;
- the right to harvest wildlife on lands and waters throughout the Nunavut Settlement Area;
- capital transfer payments of \$580 million in 1989 dollars with interest payable over 14 years (totalling \$1.173 billion less repayment of negotiating loans totalling \$39.8 million);
- a \$13 million training trust fund;
- a \$4 million implementation fund;
- a \$500,000 bowhead knowledge study fund;
- a share of government royalties from oil, gas and mineral development on Crown lands;
- a right of first refusal on sport and commercial development of renewable resources in the Nunavut Settlement Area; and
- a commitment to recommend legislation to establish a Nunavut government and territory.

Appendix 3: Membership of Implementing Bodies (*As of March 31, 1997*)

Arbitration Board

Andrew Tagak, *Chairperson*
Elizabeth Copland, *Vice-chairperson*
Anne Crawford Keith Crowe
Violet Mae Ford Letha J. MacLachlan
David T. McCann Edward Picco
Robert Stanbury

Nunavut Implementation Training Committee

Mary Wilman, *Chairperson*
Kenny Adams Peter Kritiqliluk
Conrad Pilon Joy Suluk
Peter Tapatai Wilfred Wilcox

Nunavut Wildlife Management Board

Ben Kovic, *Chairperson*
David Aglukark Malachi Arreak
Harry Flaherty David Igutsaq
Joannie Ikkidluak Gordon D. Koshinsky
Kevin J. McCormick Meeka Mike
Makivik Corporation Nominees
Henry Alayco Johnny Peters

Nunavut Planning Commission

Bob Lyall, *Chairperson*
Bob Aknavigak Jobie Nutaraq
Louis Pilakapsi Ronald Tologanak
Peter Suwaksiork Akalayok Qavavau
Loseeosee Aipellee

Surface Rights Tribunal

Patricia Angnakak, *Interim Chairperson*
Eva Adams-Klaassen Emile Immaroitok
Peter Katorka Tom Sammurtok

Nunavut Water Board

Thomas Kudloo, *Chairperson*
George Porter Kono Tattuinee
Frank Ipakohak David Oolooyuk
Peter Kattuk Rose Okpik

Nunavut Impact Review Board

Larry Aknavigak, *Chairperson*
Kane Tologanak Ruby Arngna'naaq
Duncan Cunningham Elizabeth Copland
Ludy Pudluk Henry Kablalik
Leona Aglukkaq David Iqaqrialu

Appendix 4: Amendments

The following is a list of amendments to the Nunavut Land Claims Agreement and to the Implementation Contract, which received Governor in Council approval following all-party recommendations:

(Effective April 26, 1995)

Nunavut Land Claims Agreement	Implementation Contract
<ul style="list-style-type: none">• 5.4.2: extension to January 1, 1996 from July 9, 1994 for the start of the Nunavut Wildlife Harvest Study; and• 5.6.25: extension for the Nunavut Wildlife Management Board to establish the basic needs levels for beluga, narwhal and walrus within 24 months, rather than 12 months, from the establishment of the Nunavut Wildlife Management Board.	<ul style="list-style-type: none">• 5.2: extending funding provided to the transition teams to year three of implementation;• Schedule 1, Page 5-6: extending the time-frame for the Nunavut Wildlife Management Board to develop the methodology and design of the wildlife harvest study (to October 1, 1995), to identify the Designated Inuit Organization required to collect data (to January 1, 1996), and to prepare a multi-year budget for the study (to July 1, 1995);• Schedule 1, Page 5-13: extending the time-frame for establishing Hunters and Trappers Organizations and Regional Wildlife Organizations from the first anniversary of the Agreement (July 9, 1994) to the second anniversary (July 9, 1995);• Schedule 1, Page 19-13: deleting the department of Energy, Mines and Petroleum Resources as a responsible agency respecting the rights to carving stone; and• Schedule 2, Part 2: transferring funding from the Nunavut Water Board and Nunavut Impact Review Board Transition Teams to the Territorial Government to provide additional funding for the training of municipal land administrators.

Appendix 4: Amendments *(Continued)*

(Effective September 17, 1996)

Nunavut Land Claims Agreement	Implementation Contract
<ul style="list-style-type: none">• 5.6.25: extension of the deadline for the establishment of the basic needs levels for beluga, narwhal and walrus to March 31, 1997;• 8.2.2: extension to negotiate and conclude an IIBA for Auyuittuq National Park by July 9, 1997;• 8.2.3: extension to negotiate and conclude an IIBA for Ellesmere Island National Park by July 9, 1997; and• 35.5.7: extension to the deadline for the Appeals Committee to hear and determine appeals to July 9, 1996.	<ul style="list-style-type: none">• Schedule 1, Page 8-2: replacing the entry under the heading, "Timing" to July 9, 1997;• Schedule 1, Page 8-3: replacing the entry under the heading, "Timing" to July 9, 1997;• Schedule 1, Page 24-1: replacing the first entry under the heading, "Referenced Clauses" by 24.2.1; and• Schedule 1, Page 35-6: replacing the entry under, "Timing" for the second activity by July 9, 1996.

1 9 9 6 - 1 9 9 7
◀ ፭ ን J c ዘ a H ዓ H (c c)



a H ዓ H (c c) > የ ገ የ J H) c c > በ የ J H c ዘ ? የ H > የ የ c የ H c የ J c c ዘ ል H

ԵԼՎՐՈՇԱՆՆԵՐԸ

Δεመኑዎች በዚህ ደንብ እንደሆነ ስምምነት የሚያስፈልግ ይችላል፡፡

[Handwritten signature]

CL⁹⁶ BC⁹⁶
MA>C C⁹⁹LAAD^C UΓ⁹⁹L



▷n HD^aC^gL^a
L^cL^aP^c b^aC▷^c

Pjg $\Delta_{\text{ecn}} \Delta_{\text{fes}} - \Delta_{\text{es}}$

የንግድ ተከራክር የደንብ-ጀንዳ
መኖር ጽጋናዎች በተጨማሪ

၁၄၈၆
မြန်မာ့ ပြည်သူ့



Հյան մահվան օրը՝ 1996 թվականի հունվարի 2-ին, ՀՀ Ազգային պատմական թանգարանում կազմակերպվել է համապատասխան ցուցադրություն:

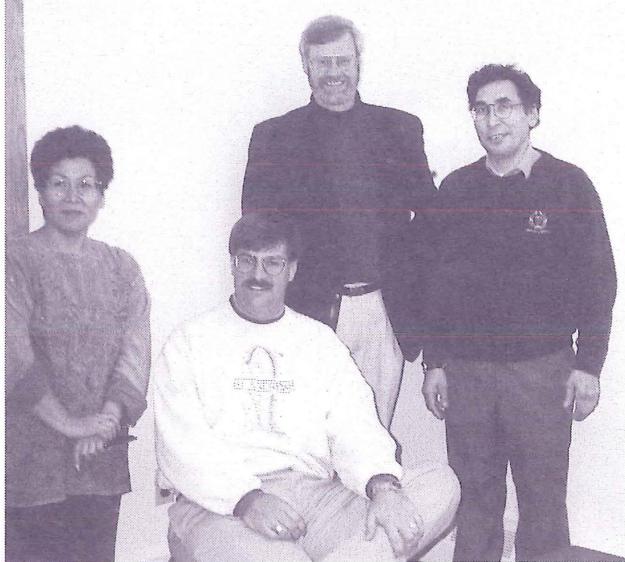




2. የርሃኑ በዚህ ማረጋገጫ እንደሆነ ነው

ՀՅԵՒՋ ՀԱՅԱՍՏ 37 ԹԱԳԻ ՊԱՇՊՈՂԱԾ
 ՎԱՐԴԻՋՆԱՅԻԼՏՐԱԳՐԱԾ, ԱԺԸՆՈՒՅՆԸՆԾԱԾ
 ՀՅԱՋՐԸ ՀՅԱՋՐԸՆԴՐԱԾ ՎՃՆԵՆՈՎԱԳՐԱԾ
 ՊՐԴԱՆԱԴԼՈՎԱԳՐԱԾ ԷԼԵԿ ԱՖԵՆԴԱԾԻՆ
 ԾՈՒՅՈՎԱԿԱՆԸՆԾԱԾ ԱԺԸՆՈՒՅՆԸՆԾԱԾ
 ՎԱՐԴՈՄԱՆԸՆԾԱԾ ԾԱԲԿԱՆ 1996-97,
 ԵԽՏՐԱԿՈՒԾԸՆԾԱԾ ՀԱՐՄԱՆ ՀԱՅԱՀԱՅ-
 ՀՅԱ ԷԼԵԿ ԸՆԾ ԵՎ ԲԱԿԱԾԱՐՈՒ ԹԱԳԻ
 ՎԱՐԱՄԱՀ ՈՐԱՄԱ, ԼԵ ԴՐԱՆ
 ԲԱԿԱԾԱՐԸՆԾԱԾ ՄԱԿՈՒ ՏԵՂԻՄԱ, ԷԼԵԿ
 ՈՒՐ ԽԱԾԵԿ ԲԱԿԱԾԱՐԸՆԾԱԾ ԵԱԾ

- በፊትልናናቸው ከዚህ ሰነድበር የሚከተሉ ይሆናል ጥሩ የሚከተሉ ይሆናል የሚከተሉ ይሆናል የሚከተሉ ይሆናል የሚከተሉ ይሆናል;
 - የገዢ ሰነድ ነው የሚከተሉ ይሆናል የሚከተሉ ይሆናል የሚከተሉ ይሆናል የሚከተሉ ይሆናል የሚከተሉ ይሆናል የሚከተሉ ይሆናል;
 - የገዢ ሰነድ ነው የሚከተሉ ይሆናል የሚከተሉ ይሆናል የሚከተሉ ይሆናል የሚከተሉ ይሆናል የሚከተሉ ይሆናል የሚከተሉ ይሆናል;





3. የልጊዢነትና
አይነትነት፡ በይህ
ቃዬዎች በጥናር

Δመ°c ፊርርዳለሁc ሙc
Δዕሩc ተፈጻሚ የንግድ

ԵԼԱՇՏԻՑ ԵՐԼՈՒՆՆԴՐԱՅ

- ለምናልርሱስና የዕድገቶችናናንድነትና;
 - ፊርማዎችና ስፖርትና ንብረትና
 - ደንብዎችና በጥሪትና የሚከተሉት ደንብዎች መጠቀም የሚከተሉበት በጥሪትና የሚከተሉት ደንብዎችና,

የፌዴራል አዲስ ብሔር የፌዴራል አዲስ ብሔር

ԱՀԵնուհին շնորհած ՏՐԵՅԼՏՐՆ և ԼՀԵ
24.7.1 ՎՐԱՐՈՒԾԱՆՈՒՄԸ ԱՌԱՋԸ ՀԱԿԱՎԸ
ՈՒՐՆ ԱՐԴԻՎԼԾԸ ԽՎԲՐԸ ԼԱՌՈՒՄ ԱՋԱԸ
ԿԱԺՑՈՒՑԸ ՔԱՋՆԵԿԱՆՈՒՄԸ Հ
ՈՒՐՆԸ ԾԴՐԵՎՈՒՄԸ ՔԱՋԸ Հ

CLCLσ 1996-97,
▷մԺԵՐՈԾԼԸ 175-Ծ ԱՌԴԻՑՑԱՑՆԵՑ
ԱՌՋՎԸ ՈՈՒԿԼՏԸ, ՀԸ 60-ՀՈՒԸ
ԷՐՋՎՐԵՐՈՒԿՆԵՐԸ ՈՈՒԿԼՏԸ/ԽՈՒԸ

CC0 et al. 96

ՀԱՅՈՒԹՅՈՒՆԸ ԱՅՍԻ ՎԵՐԱԿՐՈՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ
ԵՐԵՎԱՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ
ԵՐԵՎԱՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ
ԵՐԵՎԱՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅՈՒՆ

ԱՅԱ ԱԾԸՆԿԵՐԱՐԱՐԸ ՈՐԱ

- የምግኹያልሱና የምግኹርሱ ሰዎች
ይሆንናበስተኛው ሰዎች
እዚህርሱን ስለዚህ በቻ ሰዎች
ይሆንናሁን እና የምግኹርሱን ሰዎች
 - ሰዎች እናበስተኛው ነበሱን ሰዎች ሰዎች ሰዎች
አሁን ሰዎች ሰዎች ሰዎች
መሆኖ
 - ሰዎች ሰዎች ሰዎች
የሚከተሉ ሰዎች ሰዎች ሰዎች
የሚከተሉ ሰዎች ሰዎች ሰዎች
የሚከተሉ ሰዎች ሰዎች

- የግኝነትናልሆነው ፈጥነዋሪዎችን በስርዓት እንደሚገኘው ይጠበቅ ነው እና በዚህ የግኝነትናልሆነው የሚከተሉት ደንብ የሚያሳይ ነው፡፡
 - ከአመራርናይሩናይፈሰንና ስርዓት የሚያጠበቅ የሚከተሉት ደንብ የሚያሳይ ነው፡፡
 - የሽያጭናይፈሰንና ስርዓት የሚያጠበቅ የሚከተሉት ደንብ የሚያሳይ ነው፡፡



4. የልጊዧንና ስራው

ለአዲስአበባ ደርሰናኝርሃብኑ,
ደርሰናኝርሃብኑ ከዚህናው ስርጻዊ ቤት
ከፍተኛነት አገልግሎት እንደታረም
<አዲስአበባ> የሚከተሉት ዓይነት
መሆኑን ማረጋገጫ ይፈጸማል፡ የደረሰውን
አዲስአበባ የሚከተሉት ዓይነት
መሆኑን ማረጋገጫ ይፈጸማል፡

ለዚያናሮችንሰ
የጥናናዕስልወቻዊርጉራሙናይር,
ቢሮቻሁዋወቻ
የወጪነዕናወጣዕናወቻ

ለአዲስአበባ ማኅበር የሚከተሉትን በቃል ነው፡፡



Առևկանութեան մասնաւորաց մասնաւորաց
գլուխ մասնաւորաց գիտական գործութեան

መርሃኑን መርሃኑን ተረጋግጧን ስራ
አዲሱም ማስተካከለ ሚኒስቴር
ይልዕክና ለረዳዎች መሠረት ጥሩ
መርሃኑን ስራ ማስተካከለ ሚኒስቴር
በዚህ በጀት ስራ ስራ ስራ

ԱՐԴՅՈՒՆՎԱՐԸ ԱԿԵՆԴԱԾՆԱՐԾ

Առաջնորդությունը կազմակերպությունը է,

Առաջնակ Ճշգրտություն՝
Ճշգրտություն՝ Ճշգրտություն՝
Ճշգրտություն՝ Ճշգրտություն՝
Ճշգրտություն՝ Ճշգրտություն՝

ԱՐԴՅՈՒՆ ԱՐԴՅԱԿ-ՌԵՎ ԲԻՆԱՏՐԱԾ



5. የልጊዢነትና
አይነትነት፡ ንግድ
ሸሎም

1. ◀◁◀

1996-የዲጂርጃ ሰደርግ ከ 1996, መስከ
ዲጂርጃ የሚያስፈልግ የሚያስፈልግ የ
ዲጂርጃ በኋላ የሚያስፈልግ የሚያስፈልግ
1997 ዓ.ም. 1998. የሚያስፈልግ የ
አዲሱ የሚያስፈልግ የሚያስፈልግ
የሚያስፈልግ መሰረት የሚያስፈልግ
የሚያስፈልግ የሚያስፈልግ.

2. የሰነድዎች ማረጋገጫ

ՃԱՍՑՎԱԾՆՄՏՐԸ 40 եաԾՐ
ԾՐԴԵՐՀԿՌՈՒՐԸ ՇՔՋՆԴՐԸ ԱՊՐԻՆՅԱԿ
ԾՐՋՈՒԼԸՆԸ ԼՇՋՆԴՐԸ ԾՐԱՅԻ
ԹԱՅՆԵՐՆԵՐԸ ԳԵՋԱԼՏՐԸՆԴՐԵՐԸ ԱՅԸ
ԾՐԴՐՀԿՆԱՑՈՒՐԸ ԵԽԼՏԾՔՈՂԱԲՐԸ.
ԱԾՏՎՈԾԾՈՎԱՐՆՅԱԿ ԿՊՐԼԱՑՈՒԾԸՆԸ
ԱՖՐԵՎԱՑՐՈՒՐԸ ԱմԱԾ
ԾՏԵՎԵՐԸ ՀՅՈՒՐՆՅԱԾ ԱՅՏՈՒՐՆՅԱԾ, ԱՄԼԾԾԾԾ
ԿԵՋԱԼՏՈՒՐՆՅԱԾ ԱՐԱՊԾԾԾԾԾ
ԿԵՋԱԿՈՒՐՆՅԱԾ ԱԿԼԾ ԿԵՋԵԿՈՒՐՆՅԱԾ
ՀՈՎԵԿԵՐՆՅԱԾ ՀՈՎԵԿԵՐՆՅԱԾ
ԼԾԵՐՆՅԱԾ ՀՈՎԵԿԵՐՆՅԱԾ.

የኢትዮጵያ አዲስ

ወደመስጠት ደረሰኝ እንደሆነ

አዲስ አበባ ልማት

Ամուսնութեած, և Երանեալուոյնէ օժանքից
օգան շահութ ՈՒՆ Տ օկտականից
ԱԼուսնութեած ենթանից, ԱՅս Շնուշնեց
զայածունեած օկտականից

በፌርድ ሲሸጋዊ
በፌዴራል ተፈጥሮች እና ተግባር
ልማት በዚህ የሚከተሉ ውስጥ ነው

CL^a▷P^c▷J Δσ^bbcΔ^dΔσ^e,
Δα^fΔ^gΔ^hΔⁱ Δc^jb^kc^lΔ^m Δcⁿ▷P^o
CLΔ^p Δ^qΔ^r C^sΔ^tCD^uΔ^vΔ^wΔ^x
Δ^yΔ^zΔ^uΔ^vΔ^wΔ^x Δ^yΔ^z Δ^uΔ^vΔ^wΔ^x
Δ^yΔ^zΔ^u Δ^vΔ^wΔ^x Δ^yΔ^z Δ^uΔ^vΔ^wΔ^x

**ԵՎԾԱՀ ՏԵՂԵԿԵՐԸ
ՔԱՂՆԱԿԵՐԸ ՈՒՍՏԱՅՆ
ՃԵՐԿԱՎԾԱՌԾԸՆԴԵՐԸ
ԽԾԵՑ-ԾԵԱԾՆՄ ԼԺՄՆ:**

Թակութեան:

- Քաղաքական քայլութեան գրանցում
(ՏՐԵՊԱՐԿ ԱՆԴԱԾԻԼԵՐՆԵՐԸ
ՀՅԱԿԱՆՄ գրանցում) \$84,825,841
- Բյուջեակածու ժամանակում 1,018,000

Տակութեան պահում:

- Ելեկտրամականացում գումարով 1,078,284
հարկութեանը՝ 1,078,284
- Զառաւորութեան ստուգում հաշվութեանը՝ 816,781
գումարում հաշվութեանը՝ 816,781
- Անունայինութեան մակարդակում ստուգում հաշվութեանը՝ 13,699
գումարում հաշվութեանը՝ 13,699

Թակութեան պահում ԱՐԱԿԱՆ:

- ԵԱՀՆԱՀԱՐԱՐԱԿԵՐԸՆ:
- Ելեկտրամականացում գումարով 289,085
հարկութեանը՝ 289,085

Թակութեան ԽՆԱՐԱՐԱԿԵՐԸՆ:

- Ելեկտրամականացում գումարով 4,168,300
հարկութեանը՝ 4,168,300
- Թակութեան ԽՆԱՐԱՐԱԿԵՐԸՆ
ՀԱՅԱՀԱՐԱԿԵՐԸՆ համարութեանը՝ 631,700

Թակութեան ԱԼԵՆՈՒՄՆԵՐՆԵՐԸՆ
(ՀԱԴՆԵՐ ՀԵՋԱՎԱՐԸ 1996):

- Ելեկտրամականացում գումարով 611,619
հարկութեանը՝ 611,619

Թակութեան ԱԼԵՆՈՒՄՆԵՐՆԵՐԸՆ

(ՀԵՋԱՎԱՐԸ 1996 - ԼԻՎԸ 1997):

- Ելեկտրամականացում գումարով 1,029,360
հարկութեանը՝ 1,029,360

Թակութեան գումարութեան համարութեանը (ՀԱԴՆԵՐ ՀԵՋԱՎԱՐԸ 1996):

- Ելեկտրամականացում գումարութեանը 627,899
հարկութեանը՝ 627,899

Թակութեան գումարութեան համարութեանը (ՀԵՋԱՎԱՐԸ 1996 ԼԻՎԸ 1997):

- Ելեկտրամականացում գումարութեանը 1,552,717
հարկութեանը՝ 1,552,717

Թակութեան պահում ՀԵՋԱՎԱՐԸ ՀԱԴՆԵՐՆԵՐԸՆ
(ՀԱԴՆԵՐ ՀԵՋԱՎԱՐԸ 1996):

- Ելեկտրամականացում գումարութեանը 570,500
հարկութեանը՝ 570,500

Թակութեան պահում ԵԼՀԱՐԸ
(ՀԵՋԱՎԱՐԸ 1996 ԼԻՎԸ 1997):

- Ելեկտրամականացում գումարութեանը 1,890,390
հարկութեանը՝ 1,890,390

ՀԱԵՐԾԱՀՆԵՐԸՆ ԵՈԼՀԱՐԸ:

- Ելեկտրամականացում գումարութեանը 25,698
հարկութեանը՝ 25,698



6. የዕርስዎችና ልደድና አገልግሎት

6.1 የዕለታዊ ፈጸምና በርሃን



6.2 የዕግር በለተኞችናኩርያዊ

የኢትዮጵያውያን ፊርማ ሙሉዴንስ, ዘመን
በሆነታዎች ተደረገው በዚህ የሚከተሉት ስም የሚከፈልጉ
1996-97 ዓ.ም. ስም የሚከፈልጉ ይዘው ላይ የሚከፈልጉ
የሚከፈልጉ የሚከፈልጉ የሚከፈልጉ የሚከፈልጉ.

၁၉၉၆-၁၉၉၇ ခုနှစ်

፩፻፲፭



ለርብ በጥቃት ከፌዴራል
በመስቀል የሚያስፈልግ ስም
1996-97-ናው:

ΔΓΕΩΣΔΙΟΣΠΑΤΗΣ ΔΙΕΥΘΥΝΣΙΟΣ:

Հարմարեցած քրեականացությունը՝
ծառայությունը:

- የፌዴራል ማረጋገጫዎችን በፊት እና ማረጋገጫዎችን በፊት የሚያስፈልግ ስርዓቶች በታች ለማስተካከል ይችላል

bəCΓ ▷Lkcn▷C▷^ob)C:

- ማረጋገጫ በረሱ በርሃን እና ስምምነት የሚያስፈልግ ይችላል

ΔԵՐԴՈՅ ՇԱՀԱՄԱՐԴՈՎՈՐԻ ԹԱՇԽԱՏ:

- የሚገኘውን ስራውን በመሆኑ እንደሚከተሉት የሚከተሉት ስራዎች የሚያስፈልግ ይችላል
 - የሚከተሉት ስራዎች የሚያስፈልግ ይችላል
አሁን የሚከተሉት ስራዎች የሚያስፈልግ ይችላል

- $\Delta^a b \rightarrow^a \sigma^b \quad \text{if } CC_c^a / b^c C^a \sigma \leftarrow \Delta^a \sigma^b \cap,$
 $\Delta^a / b^c \vdash^a$

የየናርድ ልማት በመንግሥት የዕድል

- Ա՞յսպիսում կարող է լինել առաջարկ, որը կազմված է առաջարկություններից:

СДАЛС ΔΙΣΛ:

- $C_2^{\alpha} \nabla^{\alpha} \Delta^{\alpha} \Gamma \nabla C_{\alpha} - \sigma^{\alpha} \nabla^{\alpha} \Phi \sigma^{\alpha} \nabla^{\alpha} \Gamma + \Delta^{\alpha} \nabla^{\alpha} \sigma^{\alpha} \nabla^{\alpha} \sigma^{\alpha} \nabla^{\alpha} \Gamma$

Ճաճ՝ ԳԱՇՏՎԵՇՔՐՈՒՆԵԿՅԴՈՒՑ
ԿԵՐՏՎԱՐՈՒՄ

Եղանգուց 1996,
Քյահանգուց 1995-ի վեց
մայիսի 20-ին ըստ ՀՀ օրենքի՝
ՀՀ կառավարության 1995-ի մայիսի 20-ին ըստ ՀՀ օրենքի՝
ՀՀ կառավարության 1995-ի մայիսի 20-ին ըստ ՀՀ օրենքի՝



1997, ლეკაბის ძაღლი დარიალის დანარჩენის მიერ გადასახლდა თბილის მუნიციპალიტეტის მიერ 1996-1997 წლების დროს. ასეთი დარიალის მიერ გადასახლდა თბილის მუნიციპალიტეტის მიერ 1996-1997 წლების დროს. ასეთი დარიალის მიერ გადასახლდა თბილის მუნიციპალიტეტის მიერ 1996-1997 წლების დროს. ასეთი დარიალის მიერ გადასახლდა თბილის მუნიციპალიტეტის მიერ 1996-1997 წლების დროს.

ΔΓΔ^εσΔσ 1997,
0099γL^εα^ε 24CD^εε-Δ^ε 60γΔ^εγL^ε
Δ^εε-LL^εΔ^εΔ^ε 9Δ^εCD^ε
Δσ^εCD^εΔ^ε.



መፍጋገጥ ዲጂናንዳዎች ማረጋገጫ

6.3 የዕቅር ፈርማዎች

6.4 σ -လုပ်ငန်းများ



6.5 የዕድገት ፈይርማዎች

- የሸያዥናኝነትና ስርጓሜዎችን በመስጠት ንብረቱ የሚከተሉት ደንብ የሚከተሉት ደንብ የሚከተሉት ደንብ;
 - መሬታ የሸያዥናኝነትና ስርጓሜዎችን በመስጠት ንብረቱ የሚከተሉት ደንብ የሚከተሉት ደንብ;

Δδ^αα_αε_αΔ^αΔ_αγ^αγ_α
Δ^αε_αΔ^αε_αΔ^αγ^αγ_α Δ^αγ^αγ_α Δ^αγ^αγ_α
└δσ^α:

- ከሰንበሮናገዢናርድናርግር ይዘሩባኛውታም ፈልጻዊት ደረሰኝ
መሬት መሬት ቤትነት በተደረገው ለማስቀመጥ ቤትነት ይፈጸማል
1996 ዘመንና ቤትነት መሬት
ልጻዊት መሬት ቤትነት መሬት
ይህንን የሚያሳይ ነበረቸዋል;



6.6 የዕድገት ማረጋገጫ እና ተስፋጭ



6.7 የዕለታዊ አገልግሎት ስርዓት

▷▷ Jዕር 1:

የጋርግር ሰነድ በበኩል ፊርማ

CWS	(የርዳኝል)	ቤርግ የሚከተሉትን ደንብ	NPC	(ደአገሪቱ)	መስጠት ቀናል መሆኑ
DIAND	ልዕላፍ የሚከተሉትን ደንብ		NSRT	(ደአገሪቱ)	መስጠት የሚከተሉትን ደንብ
DEW	(በአዲሽን)	ይህንን የሚከተሉትን ደንብ	NTI	(ደአገሪቱ)	መስጠት የሚከተሉትን ደንብ
DFO	(በአዲሽን)	ልዕላፍ የሚከተሉትን ደንብ	NWB	(ደአገሪቱ)	መስጠት የሚከተሉትን ደንብ
DIO		በአዲሽን የሚከተሉትን ደንብ	NWMB	(ደአገሪቱ)	መስጠት የሚከተሉትን ደንብ
DND	(በአዲሽን)	ይህንን የሚከተሉትን ደንብ	RWED	(ደአገሪቱ)	መስጠት የሚከተሉትን ደንብ
GIS	(የሚፈጸም)	ይህንን የሚከተሉትን ደንብ	TG	(ደአገሪቱ)	መስጠት የሚከተሉትን ደንብ
HRDC	(የዘመን)	የዚህንን የሚከተሉትን ደንብ			
IIBA	(የሚፈጸም)	ይህንን የሚከተሉትን ደንብ			
MACA	(ለብ)	ይህንን የሚከተሉትን ደንብ			
NIRB	(ደአገሪቱ)	ይህንን የሚከተሉትን ደንብ			
NITC	(ደአገሪቱ)	ይህንን የሚከተሉትን ደንብ			

▷ΔJ^oւ 2:
ԿԵՐԱԾԵԼԾԿԵԼԸ ԹԵՐԸ ԹԵՐԸ ԹԵՐԸ ԹԵՐԸ
ՀԵՐԲՈՒՄԸ

መግኑም የሚገኘውን ስራውን በመግኑም የሚገኘውን ስራውን እንደማርመጥ ይችላል

CD₄γ₂β₂CD₃α₂ μ₆CDL₃α₂μ₆^c,
 α₂CD₄γ₂β₂L₃^c C₃α₂β₂γ₂L₃^c μ₆CD₄γ₂β₂α₂μ₆^c
 α₂CD₃α₂γ₂β₂L₃^c μ₆CD₃α₂γ₂β₂L₃^c α₂CD₃α₂γ₂β₂L₃^c
 μ₆CD₃α₂γ₂β₂L₃^c μ₆CD₃α₂γ₂β₂L₃^c, L₃α₂γ₂β₂
 α₂γ₂β₂C₃α₂γ₂β₂L₃^c, Δ₂Δ₃α₂γ₂β₂ μ₆CD₃α₂γ₂β₂L₃^c
 Δ₂Δ₃α₂γ₂β₂ μ₆CD₃α₂γ₂β₂L₃^c μ₆CD₃α₂γ₂β₂L₃^c
 Δ₂Δ₃α₂γ₂β₂ μ₆CD₃α₂γ₂β₂L₃^c, Δ₂Δ₃α₂γ₂β₂ μ₆CD₃α₂γ₂β₂L₃^c

▷ ΔJ¤ל 3:

Δεմքնական Առաջնահարցը կազմվել է 1997 թվականի 31 դեկտեմբերին:

ՀՐԱՄԱՆԱԳՐԻՑ ԵՎԼԱԾ

መኖር ፈርማዎችና የጥንቃቄ ለአሁንኩል አስተያየት ተሰጥቶ

ԳՐԱՆ ՏՐԱՎԵՐՏ, ԱՅՍՏՈՎԻԿԻ
ԲԾ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅՈՒՆ
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅՈՒՆ

መፍጋር የለደረሰንትና የሰነድዎች ንብረቱ

Digitized by srujanika@gmail.com

ጀጀ ሲጀጀ, ደጀጀፌርና
 ከጀ ምኑልሆነ
 በዚ ለረዢየ
 እር ሻፌያየዱና
 የዱ ይፈላጊ

መግር ልዩ ማስታወሻዎች

Č̄l̄ d̄c̄, Δ̄r̄/Δ̄C̄c̄
 ՚z̄ ՚ḡc̄
 ՚ḡc̄āb̄ Δ̄k̄d̄h̄b̄
 ՚h̄c̄ b̄c̄b̄

መፍጋር ፈብርሃር ቁርልር የጥናት ንብረቱ

ርጋዥ ቅጽልኩ	አብያድር
በልግ ጽጋፍኩ	የለ ሂሳብኩ
ርጋው ከመዘገብ	ልጋላ ፍርማ
በ <ጋብ	ዘመን
ይረዳ ቅጽልኩ	ሀልፎን

ՀՀՆ ԵՐԵՎԱՆԻ, ԱՐԱՐ ԱՅՑԾՎԱՆԻ
ՃՐ ԳՐԱԿԱՆ-ԵՎՐԱ ԱՐԵ ԱԼՊԱՎԱՆԻ
ԱՐ ԵՎԵՆԻ Չ ՀԱՎԱՆԻ

▷▷Jָל 4: ◁◁לְגִּזְבֹּה ▷▷לְגִּזְבֹּה

ԼԵԿՈՂԻՆԸ ՀՈՅ ԱՐԴՅՈՒՆՎԱՐ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅՈՒՆ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅՈՒՆ

(፪ሺጂና፪ሺፌ የበለቤት 17, 1996)

1 9 9 6 - 1 9 9 7

R A P P O R T A N N U E L



LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DU NUNAVUT

Avant-propos

Le présent rapport annuel porte sur la mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN) pour la période du 1^{er} avril 1996 au 31 mars 1997. Il s'agit du quatrième rapport annuel présenté par le Comité de mise en oeuvre.

Les auteurs du rapport se sont procuré les renseignements nécessaires à sa rédaction auprès de la Nunavut Tunngavik Incorporated, des gouvernements fédéral et territorial et des organismes de mise en oeuvre créés en vertu de l'Accord.

Durant la période visée par le rapport, le rôle de surveillance, de supervision et d'orientation du processus de mise en oeuvre exercé par le Comité a évolué. L'une des plus importantes responsabilités du Comité, au cours des trois premières années, a été d'orienter les équipes

de transition des trois offices de gestion des ressources. Afin de bien la remplir, le Comité a dû participer très activement aux discussions ou aux débats entourant une variété de questions complexes. À l'heure actuelle, la plupart des questions litigieuses sont réglées à divers degrés et les équipes de transition ont été remplacées par les offices de gestion des ressources mis sur pied le 9 juillet 1996. Ces offices possèdent maintenant, à des fins de droit, les pouvoirs et obligations décrits dans l'ARTN. Le Comité continuera de jouer le rôle décrit à l'article 37.3 de l'Accord.

Vers la fin de la période couverte par le présent rapport, la Nunavut Tunngavik Incorporated a fait savoir que Mme Simona Arnatsiaq-Barnes serait remplacée au Comité. Les contributions de Mme Arnatsiaq-Barnes au Comité de mise en oeuvre ont été appréciées par ses collègues, ainsi que par les organismes de mise en oeuvre.

Membres du Comité de mise en oeuvre de l'Accord du Nunavut :



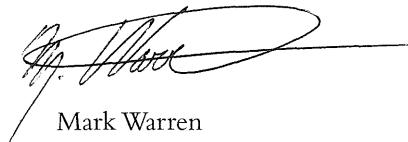
Tagak Curley
Nunavut Tunngavik Incorporated



Terry Henderson
Gouvernement du Canada



Simona Arnatsiaq-Barnes
Nunavut Tunngavik Incorporated



Mark Warren
Gouvernement territorial



1. Points saillants de 1996-1997

- Le 25 mai 1996, date du troisième anniversaire de la signature de l'Accord définitif du Nunavut, le gouvernement du Canada a effectué un transfert de capital de 84 825 841 \$ à la Fiducie du Nunavut.
- Trois offices de gestion des ressources ont été créés le 9 juillet 1996. Ces organismes sont la Commission d'établissement du Nunavut, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et l'Office des eaux du Nunavut. Les personnes suivantes y ont alors été nommées :
 - Commission d'établissement du Nunavut : Bob Aknavigak, Loseeosee Aipellee, Bob Lyall, Jobie Nutaraq, Louis Pilakapsi, Akalayok Qavavau, Peter Suwaksiork et Ronald Tologanak.
 - Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions : Leona Aglukkaq, Larry Aknavigak, Ruby Arngna'nnaq, Elizabeth Copland, David Iqaqrialu, Henry Kablalik, Ludy Pudluk et Kane Tologanak.
- Office des eaux du Nunavut : Frank Ipakohak, Peter Kattuk, Thomas Kudloo, Rose Okpik, David Ooloooyuk, George Porter, Kono Tattuinee et Allan Woodhouse.
- À l'automne 1996, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a nommé Larry Aknavigak président de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, Thomas Kudloo, président de l'Office des eaux du Nunavut, et Bob Lyall, président de la Commission d'établissement du Nunavut.
- En janvier 1997, le gouvernement territorial a nommé Duncan Cunningham à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et Harry Flaherty au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut.
- Conformément au chapitre 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut :
 - tous les ministères fédéraux concernés ont établi et affiché leurs plans d'emploi des Inuits;
 - tous les ministères territoriaux visés ont terminé l'élaboration de plans d'emploi des Inuits. Ces plans, y compris leur version traduite, ont été affichés partout dans la région d'établissement du Nunavut en juillet 1996.

- Le deuxième atelier annuel des coordonnateurs de la mise en oeuvre s'est déroulé du 8 au 10 octobre 1996 à Cambridge Bay. Cet atelier, auquel participaient des représentants de la Nunavut Tunngavik Incorporated et des deux gouvernements, a été organisé afin de permettre aux personnes qui prennent part directement à la mise en oeuvre de l'Accord de se rencontrer et de cerner les préoccupations communes qui doivent être débattues et réglées.



- Au total, 24 Inuits ont terminé le programme de certificat en administration des terres communautaires offert par l'Arctic College du Nunavut, programme auquel le ministère des Affaires municipales et communautaires du gouvernement territorial apporte toujours son appui.
- Le Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre a mis la dernière main à son plan de formation sur la mise en oeuvre. Le Comité de mise en oeuvre de l'Accord du Nunavut a accepté ce plan à la suite de sa présentation.



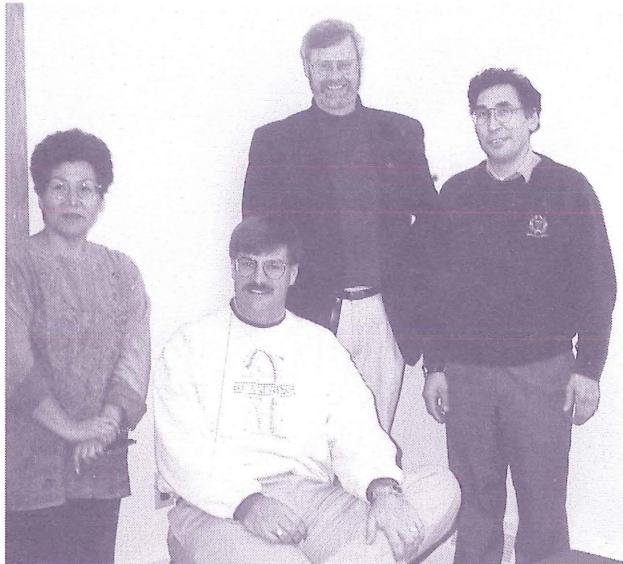
2. Rapport du comité de mise en oeuvre

Conformément au chapitre 37 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, le Comité de mise en oeuvre doit avant tout superviser et guider la mise en oeuvre de l'Accord. En 1996-1997, le Comité se composait de Simona Arnatsiaq-Barnes et de Tagak Curley représentant la Nunavut Tunngavik Incorporated, de Mark Warren représentant le gouvernement territorial, et de Terry Henderson représentant le Canada.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Comité a :

- organisé quatre réunions, dont une à Yellowknife, une à Winnipeg et une à Ottawa, et une par conférence téléphonique;
- entendu les présentations des équipes de transition, des ministères fédéraux et du Comité de formation sur la mise en oeuvre de l'Accord du Nunavut;

- autorisé la réaffectation des fonds disponibles à l'Office des eaux du Nunavut, à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, à la Commission d'établissement du Nunavut, au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut et au Tribunal des droits de surface, tel que prévu à l'Annexe 2, partie 1, du Contrat de mise en oeuvre;
- fait la promotion de la deuxième rencontre annuelle des coordonnateurs de la mise en oeuvre, durant laquelle des participants des trois parties ont discuté des éléments de communication de la mise en oeuvre de l'Accord;
- supervisé la production du rapport annuel 1995-1996 sur la mise en oeuvre de l'Accord;
- guidé son groupe de travail (qui avait déjà réglé bien des problèmes de mise en oeuvre avant de faire sa présentation au Comité de mise en oeuvre);
- accepté le plan de formation sur la mise en oeuvre présenté par le comité chargé de cette responsabilité;
- précisé la portée du chapitre 24 sur les marchés de l'État;
- aidé le gouvernement territorial dans ses efforts pour accélérer le transfert de terres à chaque collectivité du Nunavut.





3. Résumé des activités : Nunavut Tunngavik Incorporated

La Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) est l'entité inuite bénéficiaire de la Fiducie du Nunavut et responsable de la mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Par l'entremise de ses représentants au Comité de mise en oeuvre et avec les autres organismes inuits, elle a continué de veiller à l'application des modalités de l'Accord.

Processus de planification de la mise en oeuvre et de désignation d'organisations

La NTI a poursuivi la planification de la mise en oeuvre et la désignation des organisations inuites chargées de responsabilités particulières aux termes de l'Accord.

La NTI a établi un processus de désignation en étroite collaboration avec les organisations inuites régionales (OIR) : l'Association des Inuits de Kitikmeot, l'Association des Inuits de Kivalliq et l'Association des Inuits de Qikiqtani ainsi que les autres organisations inuites désireuses

d'assumer des responsabilités dans le cadre de l'Accord. Le processus de désignation, détaillé dans le guide *How to Become a DIO (Comment devenir une organisation inuite désignée (OID))* produit par la NTI, comprend : l'aide de la NTI aux organisations qui demandent à être désignées, l'examen des demandes de désignation pour déterminer si elles se conforment aux exigences d'une OID telles qu'énoncées au chapitre 39 de l'Accord et la présentation pour approbation au conseil d'administration de la NTI.

La NTI a établi et tient à jour le registre des OID exigé à l'article 39.1.5 de l'Accord. En mars 1997, 68 attributions d'une responsabilité, d'une fonction ou d'une autorisation avaient été faites aux termes de l'Accord. Des OIR ont hérité de la plupart de ces attributions. D'autres organisations inuites, y compris la Fiducie du Nunavut et des organisations régionales responsables de la faune ont aussi été désignées. On retrouve, parmi celles-ci :

- les OIR qui détiennent en fief simple les droits de surface sur toutes les terres inuites situées dans leurs régions respectives, alors que la NTI détient le titre en fief simple sur les mines et les minéraux se trouvant dans les limites des terres appartenant aux Inuits conformément au paragraphe 19.2.1a) de l'Accord, sur leur surface ou dans leur sous-sol;
- l'Association des Inuits de Qikiqtani (auparavant l'Association des Inuits de la région de Baffin) qui négociera et conclura une

entente sur les répercussions et les avantages, pour les Inuits, apportés par les parcs nationaux d'Auyuittuq, de l'île d'Ellesmere et du Nord-de-Baffin;

- l'Association des Inuits de Kivalliq, qui négociera et conclura une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits du projet de parc national de la Baie-Wager;
- une organisation régionale des ressources fauniques (ORRF) pour mener l'étude sur la récolte des ressources fauniques au Nunavut, aux termes d'un contrat avec le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut.

Ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits

L'Association des Inuits de Qikiqtani, comme organisation inuite désignée (OID), a poursuivi ses négociations avec Parcs Canada en vue de conclure une entente sur les répercussions et les avantages, pour les Inuits (ERAI), que représentent les projets de parcs nationaux d'Auyuittuq, de l'île d'Ellesmere et du Nord-de-Baffin.

À titre d'OID, l'Association des Inuits de Kivalliq a entrepris des négociations en vue de conclure une ERAI concernant le projet de parc national de la Baie-Wager.

Chacune des organisations inuites régionales a été nommée OID dans sa région respective. Elle peut ainsi s'acquitter des responsabilités et fonctions indiquées au chapitre 26 de l'Accord, et se prévaloir des autorisations qui y sont accordées, grâce auxquelles elle pourra négocier et

conclure des ERAI relativement aux projets de mise en valeur importants. L'Association des Inuits de Kitikmeot a terminé ses négociations et signé une ERAI avec la société Echo Bay Mines Ltd concernant le projet Ulu.

Institutions du gouvernement populaire

En vertu de l'article 10.2.1 de l'Accord, la NTI a continué, en 1996-1997, ses consultations relatives aux lois nécessaires pour décrire les pouvoirs substantiels, les fonctions, les objectifs et les obligations du Tribunal des droits de surface, de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, de la Commission d'établissement du Nunavut et de l'Office des eaux du Nunavut.

Bien qu'il y ait eu de nombreuses réunions et discussions concernant le projet de loi relatif au Tribunal des droits de surface, la NTI demeure préoccupée par un certain nombre de questions à cet égard. Plus particulièrement, les limites proposées à la responsabilité du ministre ne semblent pas être appropriées, justifiables ou conformes à l'esprit et à la lettre de l'Accord. De nouvelles consultations à ce sujet et sur d'autres points de désaccord sont au programme.

La NTI a travaillé avec le gouvernement du Canada et a convenu d'un processus pour l'élaboration des lois relatives à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, à la Commission d'établissement du Nunavut et à l'Office des eaux du Nunavut.

La NTI a réitéré qu'il ne fallait

pas rédiger de projet de loi avant de l'avoir consultée, et pourtant, le gouvernement du Canada a commencé à préparer des ébauches avant d'avoir consulté la NTI. Malgré ce départ difficile, la NTI a entrepris des consultations sur le projet de loi relatif à l'Office des eaux du Nunavut, tel que rédigé par le gouvernement du Canada, car il est nécessaire de faire adopter cette loi le plus rapidement possible.

Après une série de rencontres, la NTI a conclu que la loi proposée relativement à l'Office des eaux du Nunavut n'était pas conforme à l'Accord. Les préoccupations de la NTI étaient si vives qu'elle a écrit au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour demander que ce projet de loi sur les eaux du Nunavut ne soit pas déposé. Après la présentation du projet de loi, la NTI a fait une présentation détaillée de ses préoccupations au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes.

La NTI a continué à émettre certaines réserves sur la rédaction de cette loi de mise en oeuvre, notamment aux chapitres suivants :

- le processus de consultation;
- l'engagement du gouvernement du Canada à promulguer une loi de mise en oeuvre qui tienne compte des préoccupations légitimes et réelles des Inuits sur sa conformité à l'Accord.

La NTI a donc maintenu son appui à un processus de consultation qui lui permette de participer réellement à l'élaboration de cette loi.

La NTI a porté à l'attention du Comité la question de l'emplacement du siège social de la Commission d'établissement du Nunavut (CEN). L'article 11.4.2 de l'Accord prévoit que le siège social de la CEN soit situé dans la région du Nunavut. La Commission a des bureaux à Ottawa, où le directeur général et les spécialistes de la planification accomplissent la majeure partie du travail. La CEN a répondu aux préoccupations de la NTI et des autres organisations inuites concernant l'emplacement de ses bureaux. La Commission a mentionné un plan qu'elle avait préparé en vue de déménager les bureaux dans le Nord d'ici quelques années. La NTI s'inquiétait du fait que la situation présente n'était pas conforme à l'esprit et à la lettre de l'Accord, à savoir que le travail de la Commission d'établissement du Nunavut doit être fait principalement dans la région du Nunavut.

Développement des entreprises

Comme l'exige l'article 24.7.1 de l'Accord, la NTI a établi et tient à jour une liste des entreprises inuites. En 1996-1997, on comptait 175 entreprises sur la liste et 60 autres avaient demandé à y être inscrites. La NTI attendait des renseignements supplémentaires sur les demandeurs avant de les accepter.

Au cours de l'année, la NTI a travaillé fort pour s'assurer que les gouvernements territorial et fédéral s'acquittent des obligations prévues au chapitre 24 de l'Accord. Parmi les grandes réalisations de cette période,

signalons la conclusion d'une entente, avec le gouvernement territorial, sur un processus permettant à ses employés d'appliquer le chapitre 24 concernant ses politiques et procédures en matière de passation de marchés. La NTI s'inquiétait du fait que le gouvernement territorial tarde à approuver officiellement le processus de mise en oeuvre dont ils avaient tous convenu.

Une autre réalisation importante au chapitre du développement des entreprises a été l'entente de partenariat conclue entre le gouvernement du Canada et les Inuits concernant la construction et la propriété des infrastructures nécessaires au gouvernement du Nunavut. Cette entente, qui permet une participation maximale des Inuits à la construction et à la propriété des infrastructures, répond aux exigences du chapitre 24 de l'Accord, et, à certains égards, elle offre même plus d'avantages.

Inscription

La NTI a poursuivi ses efforts pour veiller à ce que tous les Inuits admissibles soient inscrits à l'Accord. En 1996-1997, environ 20 000 Inuits étaient inscrits sur la liste des Inuits tenue au bureau de la NTI à Rankin Inlet. On étudie encore la possibilité de délivrer des cartes d'inscription.

Gestion des terres

En vertu des désignations faites par le Conseil d'administration de la NTI, les droits de surface des terres inuites sont gérés par les organisations inuites régionales (OIR) tandis que les droits

sur le sous-sol sont gérés par la NTI. La NTI et les OIR ont adopté un code fournissant un accès rapide aux terres inuites en vertu de l'article 21.7.9 de l'Accord, et elles l'ont présenté au MAINC pour obtenir ses commentaires. Dès mars 1997, le Service des terres de la NTI avait délivré 44 permis de prospection du sous-sol des terres inuites et 51 contrats de concession.

Fiducie du patrimoine inuit Inc.

La Fiducie du patrimoine inuit (FPI) joue un rôle majeur dans la gestion des sites et des ressources archéologiques dans la région du Nunavut. En 1996-1997, la Fiducie a examiné 16 demandes de permis de fouilles archéologiques au Nunavut. Elle a également établi des liens et facilité la réalisation d'un projet sur la tradition orale.

En plus de ces activités, la FPI a :

- examiné une proposition d'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits de l'Association des Inuits de la région de Baffin (Association des Inuits de Qikiqtani);
- organisé un atelier sur les lieux sacrés et spirituels;
- participé à une rencontre sur l'évaluation et la surveillance de l'environnement au Nunavut (Institut de recherche sur le Nunavut);

- examiné une proposition en vue de donner à la baie d'Hudson et aux eaux environnantes le nouveau nom de « mer du Canada »;
- produit des affiches sur l'archéologie avec l'appui du ministère du Patrimoine canadien;
- fait une présentation durant l'assemblée générale annuelle de l'Association canadienne d'archéologie (séance du Groupe de travail sur l'Arctique canadien).



4. Résumé des activités : gouvernement territorial

Ministère des Affaires autochtones

Au cours de l'exercice 1996-1997, le ministère des Affaires autochtones a continué de travailler étroitement avec les parties à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et les divers organismes de mise en oeuvre créés en vertu de celui-ci. Le Ministère a coordonné les activités de mise en oeuvre des divers services du gouvernement territorial (GT) et a produit des rapports d'étape au sujet de ces activités. La haute direction du Ministère a participé à des réunions du Comité de mise en oeuvre et du Groupe de travail du Comité.

Le chapitre 23 traite de l'emploi des Inuits par les gouvernements fédéral et territorial et obligeait chaque ministère du GT à établir un plan d'emploi des Inuits pour le 9 juillet 1996. Ces plans visent à accroître à un niveau représentatif, le nombre d'Inuits qui occupent un emploi dans la région du Nunavut, et à retenir cet effectif. Les fonctionnaires du Ministère ont aidé ceux du

ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi à coordonner l'ensemble de ces plans ministériels. En juillet 1996, le plan complet d'emploi des Inuits, accompagné des versions traduites, a été affiché dans les bureaux du GT dans l'ensemble de la région du Nunavut.

Le chapitre 14 exige que des terres municipales soient transférées aux administrations des collectivités de la région du Nunavut. Le Ministère a participé à un groupe de travail avec le ministère des Affaires municipales et communautaires et avec le ministère de la Justice afin de veiller à ce que ces terres municipales soient transférées le plus rapidement possible.

Le 16 août 1996, les anciens ministères des Ressources renouvelables, du Développement économique et du Tourisme, et de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières ont été fusionnés pour former le nouveau ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (RFDE). Ce regroupement constituait à la fois un exercice de restrictions financières, de restructuration ministérielle et de rationalisation. Les activités de mise en oeuvre confiées aux anciens ministères ont été assumées par le nouveau ministère.

Le ministère des Affaires autochtones, le RFDE et le ministère de la Justice ont rédigé conjointement un projet d'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI). Le chapitre 8 exige qu'une ERAI soit conclue pour tous les parcs territoriaux se trouvant dans la région du Nunavut. L'ébauche sera examinée par les représentants du GT

avant qu'on la présente à la Nunavut Tunngavik Incorporated.

Le Ministère a travaillé avec les équipes de transition des organismes responsables des terres et des eaux et, lorsque ces nouvelles institutions de gouvernement populaire ont été créées en vertu du chapitre 10, le 9 juillet 1996, il a veillé à ce que des représentants nommés par le GT soient en place. Le GT a aussi désigné des membres aux comités, pour nomination par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Des fonctionnaires du Ministère représentaient le GT aux discussions sur le projet de loi relatif à ces nouvelles institutions de gouvernement populaire, et ont fourni de l'aide à ces institutions, car elles fonctionnent présentement sans loi constitutive.

Les fonctionnaires du Ministère ont continué de rencontrer régulièrement des représentants de chaque ministère pour échanger des renseignements, résoudre des problèmes et faire rapport sur les activités de mise en oeuvre.

Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique

Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (RFDE) a continué de fournir conseils et appui au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN), aux organisations régionales des ressources fauniques et aux organisations locales de chasseurs et de trappeurs.



Les coordonnateurs régionaux des revendications territoriales ont continué de travailler activement avec les organisations régionales des ressources fauniques, les organisations locales de chasseurs et de trappeurs, et plusieurs associations d'Inuits à divers projets touchant l'exploitation des ressources renouvelables et la mise en valeur des ressources. Les coordonnateurs régionaux ont également fourni une aide administrative à ces diverses organisations.

Plusieurs projets coopératifs de recherche sur la faune et de gestion ont été menés avec l'appui du CGRFN en 1996-1997. Le financement consenti par le CGRFN est indiqué entre parenthèses.

- Recensement et gestion de la population d'ours polaires vivant dans la région du détroit de Lancaster (101 000 \$). Le travail sur le terrain est terminé et les résultats ont été fournis au CGRFN. Les résultats montraient que des travaux supplémentaires sur le terrain allaient être nécessaires au printemps 1997 pour donner une estimation précise du nombre d'ours polaires présents dans la région étudiée.

- Identification de la harde et déplacements saisonniers des caribous à l'est de Bathurst Inlet (30 000 \$). Cinq colliers de repérage par satellite ont été placés sur des caribous au printemps 1996. Le mouvement de ces animaux sera surveillé jusqu'au printemps 1998. Un rapport d'étape et des mises à jour périodiques sur les déplacements des caribous ont été fournis au CGRFN.

- Écologie, distribution et taux de reproduction des carcajous dans la province géologique des Esclaves (24 000 \$). Ce projet a commencé en mars 1996. Un rapport d'étape a été remis au CGRFN en janvier 1997.

- Le Comité d'établissement d'Akiliniq a terminé en décembre 1996 le plan de gestion pour le refuge faunique Thelon. Le plan doit être traduit et remis à la NTI, à l'Association des Inuits de Kivalliq et au CGRFN pour commentaires avant d'être présenté au gouvernement.

Avec l'aide du ministère des Affaires autochtones et du ministère de la Justice, RFDE a élaboré une ébauche d'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs territoriaux dans la région du Nunavut, comme l'exige le chapitre 8. L'ébauche doit être étudiée par les fonctionnaires de RFDE avant qu'on la présente à la NTI et qu'on entreprenne des négociations avec elle.

RFDE a continué de travailler en étroite coopération et en consultation avec chaque collectivité

du Nunavut de manière à appuyer l'objectif commun de favoriser les occasions d'emploi et l'autonomie économique dans la région du Nunavut. Le Ministère a fourni un soutien afin d'aider les entreprises et les particuliers du Nunavut à avoir accès au financement consenti dans le cadre de ses programmes et de ceux des autres gouvernements, ainsi qu'à des sources privées de financement.

Ministère des Affaires municipales et communautaires

En 1996-1997, le ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC) a continué d'assumer les responsabilités que lui attribue l'Accord définitif du Nunavut, plus particulièrement en ce qui a trait au chapitre 14, qui traite du transfert des terres municipales aux collectivités du Nunavut.

Le personnel du Ministère a travaillé avec ardeur à la préparation de tous les documents de transfert des terres municipales pour que les titres puissent être inscrits au bureau d'enregistrement lorsque les règlements administratifs d'une collectivité seront prêts. Les transferts fonciers sont presque terminés dans certaines collectivités (Baker Lake, Arviat et Iqaluit). À la fin de mars 1997, 1 023 titres avaient été créés pour des municipalités du Nunavut.

Le personnel du MAMC a organisé un certain nombre d'ateliers régionaux et communautaires pour aider les municipalités à élaborer les règlements nécessaires au transfert des terres et, en particulier, à préparer leur

règlement sur la gestion des terres, dans lequel sont exposées les règles et modalités locales pour administrer les terres municipales. Le processus d'adoption de règlements administratifs veut que les résidants de la localité soient consultés au cours d'audiences publiques. Le personnel du MAMC a pu participer à un certain nombre de ces réunions.

Le MAMC a continué de parrainer des programmes de formation pour les administrateurs municipaux des terres en 1996-1997. Une deuxième promotion d'étudiants a terminé le programme de certificat en administration des terres communautaires dispensé par l'Arctic College du Nunavut (campus de Rankin Inlet) en décembre 1996. Le nombre de diplômés inuits issus de ce programme est donc porté à un total de 24. Le MAMC a aussi continué d'offrir formation et soutien à tous les étudiants, y compris aux diplômés des première et deuxième années.

Aux termes de l'entente bilatérale de financement entre le Canada et le GT, un programme a été lancé en juillet 1996 en vue de financer le traitement des agents des terres municipales des collectivités du Nunavut. Des ententes de contribution à long terme ont été conclues avec toutes les collectivités et plus de 750 000 \$ ont été dépensés en 1996-1997.

Ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a continué de contribuer à la mise en oeuvre de l'Accord. Les fonctionnaires du Ministère ont donné des conseils et

de l'aide juridiques sur divers sujets à un grand nombre de ministères du GT, notamment, sur les chapitres 5 (ressources fauniques), 24 (marchés de l'État), 23 (plans d'emploi des Inuits) et 8 (ententes sur les répercussions et les avantages de l'Accord pour les Inuits), et sur les questions touchant les organismes de gestion et les lois d'application.

Le Bureau d'enregistrement des titres fonciers a terminé l'examen et l'enregistrement des 280 plans descriptifs reçus en mars 1996, qui devront remplacer les plans initiaux des terres inuites.

Le personnel du Bureau d'enregistrement des titres fonciers a travaillé en étroite collaboration avec celui du ministère des Affaires municipales et communautaires pour transférer les terres se trouvant dans le secteur construit de chaque municipalité. Ce transfert doit s'effectuer après qu'une municipalité a adopté les règlements administratifs nécessaires pour acquérir et administrer les terres. De plus, le Bureau a reçu et enregistré de nombreux levés correctifs de terres municipales.

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi

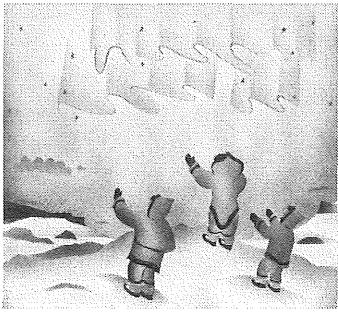
Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi a continué de collaborer avec la Fiducie du patrimoine inuit sur les questions touchant la culture et le patrimoine. Des demandes de permis de fouilles archéologiques et concernant des noms d'emplacements géographiques ont été adressées à la FPI afin qu'elle fasse ses recommandations; un rapport sommaire sur les fouilles archéologiques

menées en 1996 a été réalisé et diffusé dans toute la région du Nunavut. Le Ministère a continué de donner des conseils sur les incidences possibles des activités antérieures sur les lieux patrimoniaux.

Les fonctionnaires du Ministère ont établi un format normalisé des plans d'emploi des Inuits et fourni une aide aux ministères du GT pour que ces plans répondent aux obligations décrites au chapitre 23 de l'Accord. Les plans d'emploi des Inuits ont été affichés le 5 juillet 1996.

Ministère des Travaux publics et des Services

Le GT a l'obligation de passer ses marchés de biens et services dans la région du Nunavut selon le chapitre 24 de l'Accord définitif du Nunavut. Le GT, représenté par le ministère des Travaux publics et des Services, le ministère des Transports et la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, a rencontré plusieurs fois la Nunavut Tunngavik Incorporated et son équipe de représentants de toutes les associations inuites régionales. Les conseillers des ministères de la Justice et des Affaires autochtones ont aussi participé aux travaux. En conséquence, le GT a élaboré des mesures provisoires de mise en oeuvre pour l'attribution des marchés au Nunavut et le Cabinet les a approuvées.



5. Résumé des activités : gouvernement du Canada

Activités économiques et emploi

Le gouvernement fédéral a continué la mise en oeuvre des objectifs du chapitre 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut en vue d'accroître la participation des Inuits à la fonction publique jusqu'à un niveau de représentativité acceptable dans la région du Nunavut. Les activités réalisées comprennent la préparation et l'affichage des plans d'emploi des Inuits par les ministères suivants : Affaires indiennes et du Nord Canada, Développement des ressources humaines Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Pêches et Océans Canada, Justice Canada et Patrimoine canadien.

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a aussi terminé l'analyse de la population active inuite et transféré ses initiatives sur le marché du travail aux autorités inuites de la région du Nunavut. Les ententes régionales bilatérales ont fourni des fonds provenant des sources suivantes : Trésor public, partie II du fonds d'assurance-emploi, et fonds de fonctionnement, d'entretien et

d'administration. Les ententes prévoient aussi la possibilité de transférer les responsabilités de DRHC aux collectivités inuites. Ces ententes régionales bilatérales, en vigueur jusqu'au 31 mars 1999, font l'objet d'exams annuels.

En juin 1996, plus de 15 entreprises inuites ont assisté à un atelier de sensibilisation des fournisseurs tenu à Cambridge Bay. Cette initiative du gouvernement fédéral fait partie de ses mesures visant à permettre aux entreprises inuites de soumissionner pour les marchés de l'État, conformément au chapitre 24. L'atelier a été adapté aux entreprises inuites par le Service des relations avec les clients et les fournisseurs de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). C'était le premier du genre à regrouper plusieurs aspects des marchés fédéraux et à être offert en coopération avec une organisation autochtone, l'Association des Inuits de Kitikmeot.

TPSGC a continué d'aviser la NTI des occasions de marchés dans la région du Nunavut, annonçant ces occasions dans le Service des invitations ouvertes à soumissionner et fournissant de l'information aux nouvelles entreprises inscrites au registre des entreprises inuites de la Nunavut Tunngavik Inc. Le Ministère a aussi amélioré son guide des approvisionnements afin de davantage tenir compte des procédures mises en place pour satisfaire à ses obligations aux termes de l'Accord.

Parcs Canada a appliqué les modalités relatives aux marchés exposées au chapitre 24 de l'Accord, principalement dans le cadre de marchés relatifs au fonctionnement,

à l'entretien et aux services nécessaires aux réserves des parcs nationaux d'Auyuittuq et de l'île d'Ellesmere.

La première entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits conclue entre l'Association des Inuits de Kitikmeot et la société Echo Bay Mines a été présentée au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Après évaluation par le MAINC, le ministre a confirmé qu'elle était conforme au chapitre 26 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Gestion de l'environnement et des ressources fauniques

Le chapitre 5 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut a pour objectif de créer un système de droits de récolte, de priorités et de privilèges, ainsi qu'un système de gestion des ressources fauniques.

Environnement Canada a continué de s'acquitter de ses obligations de mise en oeuvre concernant le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN). Un employé de ce Ministère siège au Conseil. Un résumé des travaux de recherche d'Environnement Canada sur la faune du Nunavut a été présenté au CGRFN et apparaît dans son rapport.

La NTI et d'autres organisations inuites ont pris part aux débats et aux négociations qui ont mené à la révision de la Convention sur les oiseaux migrateurs, ainsi qu'à d'autres initiatives d'Environnement Canada susceptibles d'avoir une incidence sur les Inuits. Environnement Canada a

aussi tenu compte des recommandations faites par le CGRFN en vue de réviser *la loi canadienne proposée sur les espèces menacées d'extinction*.

Environnement Canada a demandé et obtenu l'approbation du CGRFN quant aux limites proposées et à la création de deux réserves nationales de faune, Nirjutiqavvik (île Coburg) et Igalirtuuq (baie Isabella). Les deux comportent des comités informels de cogestion chargés du processus de désignation officielle de Igalirtuuq comme réserve nationale de faune et de la gestion continue de Nirjutiqavvik, établie comme réserve en 1995.

Comme toutes les désignations d'organisations inuites n'avaient pas encore été faites, les travaux en vue de conclure des ententes sur les répercussions et les avantages, pour les Inuits, que représentent les aires de conservation Igalirtuuq, Nirjutiqavvik ou d'autres aires administrées par le Service canadien de la faune n'ont pu commencer.

En étroite collaboration avec le CGRFN et les trois organisations fauniques régionales, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a continué à préciser les rôles et les responsabilités aux termes de l'Accord. Le MPO a aussi participé à des réunions de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, de l'Office des eaux du Nunavut et de la Commission d'établissement du Nunavut.

Avec les ressources actuelles, auxquelles s'ajoutaient le fonds de mise en oeuvre du MPO et le fond de recherche du CGRFN, le MPO a abordé certaines préoccupations

touchant la gestion des pêches. Ces préoccupations lui avaient été communiquées par le CGRFN au nom de diverses organisations de chasseurs et de trappeurs. Le MPO et le CGRFN ont continué à préciser les priorités en matière de gestion des pêches, d'évaluation des stocks et de recherche. Les efforts de coopération ont porté sur l'omble chevalier dans les régions de Kitikmeot et du Keewatin et sur l'omble chevalier, le flétan du Groënland (turbot), le béluga, la baleine boréale et les morses dans la région de Baffin.

Le MPO a coordonné la participation du CGRFN à la Commission mixte Canada-Groënland sur le béluga et le narval. Le Canada et le Groënland ont poursuivi leurs activités communes de recherche scientifique sur les stocks de béluga dans la baie de Baffin.

Le MPO a continué de conseiller le CGRFN sur diverses questions nationales et internationales comme celles qui touchent le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada, la Commission baleinière internationale, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord et autres.

Deux nouveaux programmes de récolte des ressources ont été lancés :

1. Baleine boréale

Le CGRFN avait établi qu'on pouvait permettre la récolte d'une baleine boréale en 1996. Le CGRFN a commenté et approuvé le plan de gestion élaboré

par le MPO. Une baleine boréale a été récoltée en vertu d'un permis du MPO à Repulse Bay en 1996. Vers la fin de 1996, le CGRFN a fixé la récolte permise à une baleine boréale pour 1997 ou 1998. Le ministre des Pêches et des Océans a accepté cette recommandation.

2. Chasse sportive au morse

Le MPO a poursuivi son travail auprès du CGRFN en vue faire participer plusieurs collectivités à un projet pilote de chasse sportive au morse, et il a maintenu son appui à cet égard. Le CGRFN et le MPO ont élaboré conjointement un plan de récolte et le plan global de gestion de la ressource.

Même si la Garde côtière canadienne n'a pas de responsabilité directe dans la mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, elle a des responsabilités résiduelles dont celles de donner son aide, pour les questions touchant le transport maritime, à tous les comités et offices créés aux termes de l'Accord.

Des représentants de la Garde côtière ont assisté aux réunions de la Commission d'établissement du Nunavut tenues à Pond Inlet, dans la région du détroit de Lancaster, et présenteront une mise à jour du chapitre sur le transport maritime à la Commission, pour qu'il soit incorporé au plan régional d'aménagement de la région du détroit de Lancaster.

Plus de 40 employés de la Garde côtière ont assisté à un atelier de deux jours de sensibilisation à la culture autochtone. L'atelier offre

aux participants un aperçu de l'histoire et des questions inuites, ainsi que des renseignements sur les politiques en matière de marchés et d'emploi qui devront être suivies aux termes de l'Accord.

Patrimoine

Le chapitre 8 de l'Accord prévoit la constitution en parc national des réserves de parc national d'Auyuittuq et de l'île d'Ellesmere et l'aménagement d'un parc national dans la partie nord de l'île de Baffin. Le gouvernement fédéral et l'Association des Inuits de Qikiqtani ont continué de négocier une ERAI concernant ces trois parcs. L'échéance du 17 septembre 1996 pour la conclusion des ERAI relatives aux parcs nationaux de l'île d'Ellesmere et d'Auyuittuq a été reportée au 9 juillet 1997 au moyen d'une modification à l'Accord et au contrat de mise en oeuvre.

En octobre 1996, avec l'appui des collectivités locales, des organisations inuites régionales et du gouvernement territorial, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a soustrait des terres à l'application de la Loi sur les terres territoriales aux fins des projets de parcs nationaux de la Baie-Wager et de la partie nord de l'île de Bathurst. Comme dans le cas du retrait en 1995 de terres entourant le lac Bluenose pour ajout par la région du Nunavut au parc national de Tuktut Nogait, ces retraits de terres ont une durée de trois ans en attendant la conclusion des ERAI. Le gouvernement fédéral et l'Association des Inuits de Kivalliq ont entrepris la négociation d'une ERAI relative au projet de parc

national de la Baie-Wager. Les consultations publiques et les études de faisabilité se sont poursuivies pour les projets du lac Bluenose et du nord de l'île de Bathurst.

Des études de la tradition orale à l'appui des projets de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux ont été entreprises dans la région du nord du bassin Foxe, de la rivière Thelon, de Pond Inlet, de Grise Fiord, de Pangnirtung, de l'île Broughton et d'Iqaluit. Les consultations se sont poursuivies auprès de la population de Arviat et du lac Baker relativement à l'élaboration de plans de gestion pour les lieux historiques nationaux de Arvia'jaq et de Fall Caribou Crossing près de ces deux collectivités.

Conformément aux dispositions du chapitre 33 de l'Accord, toutes les demandes de permis de fouilles archéologiques en vue de travaux dans les parcs nationaux du Nunavut ont été soumises à la Fiducie du patrimoine inuit. Trois permis ont été émis et des bénéficiaires ont été employés comme archéologues et assistants de recherche.

Gestion des terres et des eaux

Il incombe à la Division des levés officiels de Ressources naturelles Canada d'arpenter les terres appartenant aux Inuits et les terres de propriété conjointe avec les Inuits du Nord du Québec. Cette tâche nécessite l'arpentage et la délimitation d'environ 1 155 parcelles de terres inuites, de 12 parcelles de terres en propriété conjointe et de toutes les

terres de la Couronne non comprises dans ces parcelles. En date de mars 1997, environ 30 p. 100 de cette région avait été arpentée.

Les priorités du programme de levés pour 1997-1998 ont été fixées par des représentants de la Nunavut Tunngavik Incorporated et des organisations inuites désignées, à l'occasion d'un atelier tenu par la Division des levés officiels à Yellowknife en octobre 1996.

Ministère de la Défense nationale

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a continué d'informer la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), les organisations inuites désignées et les collectivités inuites des exercices et des cours militaires qui se tiennent dans la région du Nunavut.

Les activités de nettoyage des stations de radar du Réseau avancé de pré-alerte exécutées par le MDN ont progressé selon le calendrier et un protocole de nettoyage des 15 stations de radar fondé sur une recherche scientifique tenant compte de la nature fragile des écosystèmes de l'Arctique. La NTI n'appuie pas ce protocole en raison de l'interprétation qu'elle fait du chapitre 24 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Elle invoque le manque d'emploi pour les Inuits et son insatisfaction face à un certain nombre de questions environnementales dans le protocole de nettoyage du MDN. Le Ministère attend la conclusion d'une entente avant de procéder, mais il a poursuivi le nettoyage de la station de Cape Hooper, que les parties ont convenu d'utiliser comme site d'essai.

Législation

En consultation avec la NTI et l'Office des eaux du Nunavut, le MAINC a élaboré le projet de loi sur les eaux du Nunavut et l'a présenté au Parlement en juin 1996. Le projet de loi est passé en deuxième lecture et le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord a tenu des audiences. Cependant, le MAINC et la NTI ne se sont pas entendus sur le rôle du gouvernement dans l'approbation de l'utilisation des eaux au Nunavut.

La NTI et le MAINC ont convenu que pour le moment, aucune mesure ne serait prise quant à l'élaboration des lois relatives à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et à la Commission d'établissement du Nunavut.

Le MAINC et la NTI ont discuté de nouvelles modifications au projet de loi sur le Tribunal des droits de surface du Nunavut. Les deux parties ont continué d'être en désaccord quant au rôle du gouvernement dans le régime de responsabilité au chapitre des indemnités pour dommages causés à la faune.

Coordination des activités de mise en oeuvre par le gouvernement fédéral

Au sein du MAINC, la Direction générale de la mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications est chargée de surveiller les activités du gouvernement fédéral pour qu'il s'acquitte de ses obligations aux termes de l'Accord. Elle est aussi responsable des ententes de financement conclues avec le gouvernement territorial et tous

les organismes de mise en oeuvre créés en vertu de l'Accord, ainsi que du versement des fonds consentis à la Fiducie du Nunavut dans l'entente de règlement.

Au cours de la période visée par le rapport, la Direction générale a participé activement à tous les aspects de la mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, y compris :

- participation à un groupe de travail tripartite organisé pour cerner les problèmes potentiels et leurs solutions si les projets de loi relatifs aux offices des ressources n'étaient pas en place d'ici le 9 juillet 1996. Le rapport du groupe de travail a été étudié par le Comité de mise en oeuvre le 4 juillet 1996;
- participation aux débats concernant la rédaction de la loi et le dépôt à la Chambre des communes de la Loi sur les eaux du Nunavut en juin 1996;
- décision rendue par le gouverneur en conseil; le 17 septembre 1996, ce dernier approuve les modifications proposées à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et au contrat de mise en oeuvre (voir l'annexe 2);
- appui à la nomination des membres d'organismes nouvellement formés, soit la Commission d'établissement du Nunavut, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et l'Office des eaux du Nunavut;
- consultation de tous les organismes de mise en oeuvre, de novembre à décembre 1996, pour évaluer leurs besoins financiers jusqu'à la fin de l'année, et pour faire des recommandations au Comité de mise en oeuvre sur les niveaux de financement à attribuer pour l'exercice 1997-1998;
- maintien de l'appui offert au Comité de mise en oeuvre, lequel supervise, surveille et oriente la mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, ainsi que la participation au groupe de travail du Comité;
- participation à l'atelier des coordinateurs de la mise en oeuvre, tenu à Cambridge Bay, qui regroupait des membres des offices des ressources, ainsi que des représentants de la NTI, du gouvernement du Canada et du gouvernement territorial qui sont associés de près à la mise en oeuvre de l'Accord;
- participation à l'examen détaillé du contrat de mise en oeuvre;
- coordination de la rédaction du rapport annuel de 1995-1996; et
- maintien de contacts réguliers avec tous les ministères et organismes fédéraux concernant leurs activités de mise en oeuvre, en intervenant au besoin et en tenant des rapports d'étape détaillés sur la mise en oeuvre grâce au système informatisé sur les obligations découlant des revendications territoriales.

Au cours de la période visée par le présent rapport, les fonds versés par le fédéral s'établissent ainsi :

Fiducie du Nunavut

- paiements de transfert en capital (sans le remboursement de la dette) 84 825 841 \$
- redevances sur l'exploitation des ressources 1 018 000 \$

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

- exécution des responsabilités découlant du contrat de mise en oeuvre 1 078 284 \$
- activités d'administration des terres 816 781 \$
- formation des administrateurs fonciers 13 699 \$

Tribunal des droits de surface

- exécution des responsabilités découlant du contrat de mise en oeuvre 289 085 \$

Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut

- exécution des responsabilités découlant du contrat de mise en oeuvre 4 168 300 \$
- étude sur la récolte des ressources fauniques au Nunavut 631 700 \$

Équipe de transition de l'Office des eaux du Nunavut (avril à juillet 1996)

- exécution des responsabilités découlant du contrat de mise en oeuvre 611 619 \$

Office des eaux du Nunavut (juillet 1996 à mars 1997)

- exécution des responsabilités découlant du contrat de mise en oeuvre 1 029 360 \$

Équipe de transition de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (avril à juillet 1996)

- exécution des responsabilités découlant du contrat de mise en oeuvre 627 899 \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (juillet 1996 à mars 1997)

- exécution des responsabilités découlant du contrat de mise en oeuvre 1 552 717 \$

Équipe de transition de la Commission d'établissement du Nunavut (avril à juillet 1996)

- exécution des responsabilités découlant du contrat de mise en oeuvre 570 500 \$

Commission d'établissement du Nunavut (juillet 1996 à mars 1997)

- exécution des responsabilités découlant du contrat de mise en oeuvre 1 890 390 \$

Commission d'arbitrage

- exécution des responsabilités découlant du contrat de mise en oeuvre 25 698 \$



6. Organismes de mise en œuvre

6.1 COMMISSION D'ARBITRAGE

La Commission d'arbitrage a été constituée en vertu du chapitre 38 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut pour résoudre les différends survenant au cours de la mise en œuvre de l'Accord.

La Commission a tenu sa réunion annuelle de 1996-1997 à Iqaluit. L'ordre du jour comprenait une audience simulée pour se préparer à un éventuel arbitrage. Les membres de la Commission ont aussi approuvé les règles, procédures et lignes directrices

régissant la Commission, que l'on a envoyées pour traduction en français et en inuktitut.

6.2 CONSEIL DE GESTION DES RESSOURCES FAUNIQUES DU NUNAVUT

Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) a terminé sa troisième année comme instrument principal de gestion des ressources fauniques dans la région du Nunavut. Il disposait d'un effectif complet au cours de la période visée par le rapport. Le Conseil a fait inscrire son Fonds de recherche sur les ressources fauniques au Nunavut comme organisme charitable. De plus, le CGRFN a mis la dernière main à un plan stratégique et commencé à élaborer une politique de communication.

Comme les années précédentes, le CGRFN a tenu quatre réunions en 1996-1997, se déplaçant à tour de rôle dans les trois régions du Nunavut.

Faits saillants de la gestion des ressources fauniques

Le CGRFN a continué d'exercer pleinement son rôle en matière de gestion des ressources fauniques au Nunavut. Le CGRFN a pris des décisions et des mesures qui ont eu et auront des répercussions importantes pour la population du Nunavut. Les mesures de gestion des ressources fauniques prises par le CGRFN en 1996-1997 :

- le rôle majeur du CGRFN dans la planification de la première chasse autorisée à la baleine boréale au



Nunavut depuis de nombreuses années. Un spécimen a été récolté à Repulse Bay en août;

- le CGRFN a commandé un examen de la chasse à la baleine boréale tenue en 1996, afin que les futures activités de chasse puissent se dérouler encore mieux;
- l'établissement d'un nouveau total de prises admissibles, soit une baleine boréale au cours des deux prochaines années dans le troupeau de la baie de Baffin;
- l'attribution par le Conseil d'un quota de 1 500 tonnes métriques de turbot aux entreprises du Nunavut participant à la pêche en mer dans le détroit de Davis;
- le rajustement des quotas pour la chasse commerciale au caribou et au boeuf musqué dans les régions du Keewatin et de Kitikmeot;
- l'élaboration et l'approbation de règlements de mise en oeuvre des ententes sur la gestion des ours polaires;
- la fixation d'un quota pour la crevette dans la zone marine de la région du Nunavut;
- l'élaboration d'un plan de recherche sur les stocks de béluga par le Comité de gestion du béluga dans la région sud-est de Baffin;
- préparation de l'ébauche d'un document sur les besoins fondamentaux relatifs au narval, au morse et au béluga. La consultation sur cette question s'est poursuivie.

Recherche

En 1996-1997, le CGRFN a pris des mesures importantes en vue d'assumer un rôle éclairé et efficace, et d'orienter les recherches sur la faune du Nunavut. En janvier 1997, le CGRFN a tenu un atelier pour fixer les priorités à cet égard. Des délégués des organisations régionales des ressources fauniques, de la Nunavut Tunngavik Incorporated et du gouvernement y assistaient. À l'atelier, on a classé les stocks d'espèces fauniques par ordre de priorité régionale et pour l'ensemble du Nunavut, surtout en fonction de leur importance pour les résidants. On a cerné, pour chaque espèce, les renseignements qu'il fallait recueillir afin de gérer l'espèce. Ces priorités en matière de recherche ont ensuite été transmises aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour qu'ils prennent les mesures appropriées. En outre, le CGRFN a pris ces priorités en considération avant d'accorder son propre financement à la recherche. On prévoit que l'atelier deviendra une activité annuelle.



Le CGRFN possède deux programmes de financement de la recherche : 1) le Fonds de recherche sur les réserves fauniques qui offre des fonds aux ministères pour exécuter des recherches à la demande du CGRFN; 2) un programme offrant des fonds aux organismes non gouvernementaux pour qu'ils accomplissent des recherches. En 1996-1997, on a approuvé la politique du CGRFN pour le financement de la recherche, dans laquelle sont exposées les règles et procédures permettant aux organismes non gouvernementaux d'avoir accès au financement du CGRFN pour leur recherche.

Les projets suivants ont été commandités par le CGRFN en 1996-1997 :

Ministère des Pêches et des Océans

- études de la population de morses;
- étude des déplacements et des habitudes de plongée des bélugas vivant dans l'ouest et le nord de la baie de Baffin à l'aide d'appareils de télémétrie par satellite;

- programme de surveillance de la pêche côtière au Keewatin;
- collecte de renseignements sur la pêche de l'omble chevalier dans la collectivité de Baffin;
- choix d'habitat, comportement et distribution par longueur des baleines boréales dans la région du Nunavut;
- méthodes d'étude génétique des mammifères marins;
- délimitation des stocks d'omble chevalier à l'aide des techniques génétiques.

Ministères des Ressources, de la Faune et du Développement économique

- relevé et gestion des ours polaires de la région du détroit de Lancaster;
- repérage et déplacements saisonniers de la harde de caribous de l'est de Bathurst Inlet;
- étude écologique, répartition et taux de reproduction des populations de carcajous, province géologique des Esclaves.

Service canadien de la faune

- choix de l'aire de mise bas et comportement connexe des ourses polaires adultes sur la côte ouest de la baie d'Hudson.

Association des chasseurs et trappeurs d'Ikajutit

- amélioration de la rivière et du lac Marcel, Arctic Bay;
- projet de repérage de narvals, Arctic Bay.



*Association des chasseurs et trappeurs
de Gjoa Haven*

- programme de marquage du poisson, Gjoa Haven.

*Comité de gestion des ressources fauniques
de Qikiqtaaluk*

- connaissances traditionnelles du phoque à selle, sud de Baffin.

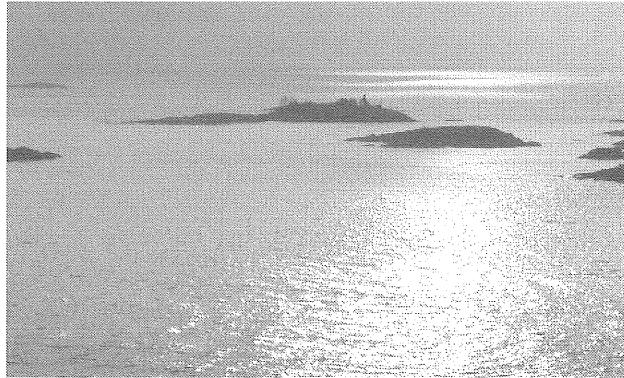
David Igutsaq

- pêche exploratoire marine à Taloyoak.

Étude des connaissances sur la baleine boréale chez les Inuits

À la fin d'avril 1996, on avait mené 257 entrevues individuelles dans 18 collectivités du Nunavut. La dernière série, qui s'est déroulée de février à avril 1996, comportait 68 entrevues dans quatre collectivités de la région du sud de Kivalliq (Keewatin) et trois collectivités de la région de l'Extrême-Arctique.

De janvier à mai 1996, des ateliers de suivi ont eu lieu dans sept collectivités qui avaient participé aux entrevues individuelles réalisées en 1995. En mars 1997, deux autres ateliers ont été tenus dans les collectivités de Pond Inlet et d'Arctic Bay, lesquelles avaient pris part à des entrevues individuelles en 1996. Ces ateliers visaient à recueillir, en groupe, des connaissances sur la baleine boréale auprès d'experts inuits, ainsi qu'à vérifier et à corriger les renseignements recueillis lors des entrevues individuelles.



À la fin de mars 1997, l'étape de la collecte de données et d'information de l'étude était terminée.

En 1996-1997, 126 rubans d'entrevues supplémentaires ont été traduits, portant le nombre total d'entrevues traduites à 175. Durant cette période, seuls les rubans des ateliers d'Arctic Bay et de Pond Inlet n'ont pas été traduits et transcrits, mais ils le seront au début de 1997-1998. Les 82 entrevues qui n'ont pas encore été traduites seront archivées jusqu'à ce que des fonds puissent être affectés à cette tâche.

Un deuxième rapport d'étape relatif à l'étude des connaissances inuites sur la baleine boréale a été présenté à la réunion régulière du CGRFN tenue à Pangnirtung en février 1997. Ce rapport résumait les connaissances sur la baleine boréale des Inuits de Pond Inlet, d'Arctic Bay et de Grise Fiord (connaissances recueillies au cours d'entrevues individuelles) ainsi que de Repulse Bay et de Coral Harbour (recueillies au cours d'entrevues individuelles et d'ateliers communautaires). Le rapport comprenait des

cartes montrant la répartition par saison des baleines boréales et leurs routes migratoires. Le rapport a été diffusé largement aux organisations inuites, aux organismes gouvernementaux, aux particuliers et aux organismes non gouvernementaux.

Étude sur la récolte des ressources fauniques du Nunavut

L'étude sur la récolte des ressources fauniques du Nunavut demeure une priorité du CGRFN. Elle servira à établir les niveaux actuels de récolte et contribuera à une gestion saine et une utilisation rationnelle des ressources fauniques au Nunavut.

Au cours d'avril et de mai 1996, un projet pilote d'étude a été lancé dans trois collectivités, à savoir un dans chaque région du Nunavut. L'étude sur la récolte a commencé dans toutes les collectivités en juin 1996. Plus de 5 000 chasseurs ont été inscrits et une majorité de ces chasseurs font rapport de leurs prises chaque mois. Les données ont ensuite été organisées de façon à faciliter l'analyse.

L'étude sur la récolte donne de l'emploi dans chaque collectivité du Nunavut; l'équipe de l'étude se compose de 27 employés de terrain, de trois commis à la saisie des données, de trois agents de liaison régionale et d'un coordonnateur de l'étude sur la récolte. Le poste de coordonnateur a été doté de nouveau en février 1997.

6.3 COMITÉ DU NUNAVUT CHARGÉ DE LA FORMATION POUR LA MISE EN OEUVRE

Le Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre (CNFMO) a terminé la préparation du plan de formation associé à la mise en oeuvre en vue de le diffuser. Le plan a été élaboré par le Comité pour répondre aux besoins de formation cernés au cours de l'étude sur la formation des Inuits à la mise en oeuvre. Il offre un cadre au CNFMO pour coordonner et satisfaire les besoins des organismes de mise en oeuvre à ce chapitre. Le plan de formation comprend aussi un plan de travail intégré de mise en oeuvre pour 1997-1998. Cet outil permettra au Comité de fixer, pour chaque exercice, les priorités en matière de formation et les résultats attendus.

En février, le CNFMO a tenu une séance de planification stratégique afin d'examiner les changements dans le contexte du service, de procéder au perfectionnement des compétences du conseil d'administration et de fixer les priorités. Le conseil, les commissaires et le personnel ont participé à cette activité, qui complétait le processus associé au plan de formation et au plan de travail cités au paragraphe précédent.

Le CNFMO a confié à forfait, à la Nunavut Tunngavik Incorporated, le projet pilote « Construire de l'intérieur », dont l'ébauche est terminée. Il fournira à la NTI et aux autres organismes de mise en oeuvre les outils nécessaires pour cerner les besoins de formation, les classer par ordre d'importance, et

les relier aux programmes et services du CNFMO. En conséquence, le cadre de politiques et de procédures en matière de formation dont dispose le CNFMO a été transféré et adapté aux organisations clientes.

Le programme de bourses du Nunavut a été raffiné de manière à répondre aux besoins des étudiants de niveau postsecondaire. Il offre des stimulants et encourage les étudiants à chercher l'excellence scolaire.

Le CNFMO a contribué au financement d'un atelier-conférence pour le programme d'aide aux chasseurs. Cet atelier offrait une séance de formation aux organisations de chasseurs des trois régions du Nunavut.

6.4 COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DU NUNAVUT

La Commission d'établissement du Nunavut (CEN) a été créée officiellement le 9 juillet 1996. L'équipe de transition de la CEN, dont le mandat s'est étendu de janvier 1995 à juillet 1996, l'a épaulée dans son travail. La première réunion de la CEN a eu lieu à la Baie-Wager au début d'août 1996. Lors de cette rencontre, la Commission a adopté un plan pour orienter ses travaux au cours des cinq prochaines années. Comme premier point à l'ordre du jour, elle a approuvé un processus devant rendre les plans d'aménagement des régions du Keewatin et du détroit de Lancaster conformes aux modalités de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Pendant l'année, la CEN a fait des consultations sur l'élaboration

de règles et de modalités pour guider l'examen public des plans d'aménagement des régions du Keewatin et du détroit de Lancaster.

La CEN a aussi procédé à l'étude du plan d'aménagement de la région du Keewatin de 1991 au cours de rencontres préparatoires aux audiences. Tenues à Baker Lake, à Whale Cove, à Arviat, à Repulse Bay, à Rankin Inlet, à Coral Harbour et à Chesterfield Inlet, ces rencontres avaient pour but de déterminer les problèmes d'aménagement des terres dans la région et les changements devant être apportés au plan. Des réunions ont eu lieu avec les conseils de hameau, les associations de chasseurs et de trappeurs, les comités responsables des terres communautaires et des ressources et avec des membres des collectivités. La CEN a également tenu un examen public en novembre à Arviat. Parmi les participants se trouvaient des représentants de la Nunavut Tunngavik Inc., de l'Association des Inuits de Kivalliq, de la collectivité et de plusieurs ministères. La Commission s'est réunie plusieurs fois pour examiner les arguments écrits et oraux, les transcriptions des audiences et d'autres



documents relatifs au plan. Une fois révisé, le plan a été rendu public, et les responsables en ont fait parvenir des copies au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi qu'au ministre territorial des Ressources, de la Faune et du Développement économique.

La CEN a lancé un processus de révision du plan d'aménagement de la région du détroit de Lancaster, au nord de Baffin, entenant un atelier à Cambridge Bay pour étudier les recommandations faites par l'équipe de transition de la CEN dans l'ébauche du Rapport final sur la planification de la gestion des ressources de Kitikmeot ouest. Le rapport a été présenté à la CEN en juillet 1996. On y trouve des renseignements documentaires et des recommandations sur les problèmes d'aménagement dans la région. Les recommandations et les idées issues de l'atelier, ainsi que des observations sur le rapport de l'équipe de transition, permettront de rédiger l'ébauche d'un plan d'aménagement pour Kitikmeot ouest. La CEN a poursuivi les travaux de cartographie et de recherche sur l'aménagement de Kitikmeot ouest, et elle a organisé des réunions communautaires pour discuter des mesures de protection du caribou et d'autres sujets d'intérêt dans la région.

Aux termes de l'accord de contribution conclu avec le MAINC, la CEN a délimité et établi des cartes de tous les bassins hydrographiques le long de la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. On a utilisé un système d'information géographique (SIG) pour calculer

la superficie des bassins hydrographiques et la longueur des cours d'eau.

La CEN a aussi :

- embauché des coordonnateurs de la cartographie, Luke Suluk et Jayko Aloo, qui ont assisté à des cours de la CEN et ont commencé à mettre à jour les cartes établies d'après les connaissances traditionnelles et locales du Keewatin et du nord de Baffin, respectivement;
- embauché un coordonnateur régional, Luke Coady, qui a suivi un certain nombre de cours de formation de la CEN et a commencé à mettre à jour les cartes établies d'après les connaissances traditionnelles et locales de Kitikmeot ouest;
- travaillé avec le conseil de gestion du caribou de Beverly et de Qamanirjuaq en vue de recueillir et de transposer sur carte les connaissances traditionnelles sur l'habitat du caribou au Keewatin;
- poursuivi la mise sur pied des bases de données sur l'aménagement des terres. La CEN a incorporé des couches de données sur les écozones et les écorégions du Nunavut, sur les terres inuites, ainsi que sur les index de la base nationale de données topographiques. La CEN a aussi commencé à convertir les cartes de la série 1:250 000 de la base nationale de données topographiques au format Arc/Info, à numériser les données de l'atlas du Nunavut sur le nord et le sud de Baffin, l'est du Kitikmeot et Sanikiluaq, et elle a converti les

- renseignements du MAINC sur l'aménagement des terres du Keewatin, au SIG de la CEN;
- augmenté le fond de renseignements disponibles, via Internet, y compris la base de données environnementales du Nunavut et la base de données des experts du Nunavut. Elle a aussi produit un disque CD-ROM contenant des données cartographiques numérisées et l'a mis à la disposition des collectivités, des écoles et d'autres usagers au Nunavut. Le CEN a aussi développé des applications adaptées de cartographie pour permettre aux utilisateurs non spécialisés de consulter facilement les renseignements environnementaux numérisés;
- élaboré un projet pilote de « guichet unique » sur Internet servant de registre pour les gestionnaires des terres et les promoteurs éventuels du Nunavut;
- ouvert des bureaux à Arviat et Pond Inlet, ce qui porte à sept le nombre de bureaux dont dispose la CEN au Nunavut. (Les autres sont Taloyoak, Rankin Inlet, Cambridge Bay, Iqaluit, Kugluktuk et Ottawa);
- fait la cartographie des eskers dans une partie du Kitikmeot ouest, aux termes d'un accord de contribution avec le MAINC. (On a eu recours aux techniques du SIG pour faire le lien entre les données caractéristiques et des photographies d'eskers relevés sur des cartes au 1:250 000 du SNRC. La CEN a aussi obtenu des images satellites pour servir de toile de fond aux renseignements sur les eskers);
- donné un cours de formation sur la collecte de données environnementales traditionnelles et locales au Nunavut, auquel ont participé des employés de la CEN, des groupes inuits régionaux et le conseil de gestion du caribou de Beverly et de Qamanirjuaq. (Elle a aussi élaboré et diffusé un manuel d'accompagnement pour ce cours);
- offert des services de cartographie avec le SIG à l'Institut de recherche du Nunavut afin d'appuyer son étude des noms de lieux inuits dans le sud de Baffin;
- offert des services de cartographie avec le SIG au Comité de gestion des ressources fauniques du Nunavut afin d'appuyer son étude de la baleine boréale dans les régions du Keewatin et de Baffin.

6.5 COMMISSION DU NUNAVUT CHARGÉE DE L'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut stipule qu'une Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) doit être constituée. D'après l'Accord, cette commission devra procéder à l'examen des projets, en mesurer et en déterminer les répercussions écosystémiques et socioéconomiques, en autoriser la réalisation s'il y a lieu et en surveiller l'exécution. L'équipe de transition de la CNER a été mise sur pied afin de préparer l'établissement de la Commission, qui a eu lieu le 9 juillet 1996.

L'équipe de transition a établi les politiques et processus qui régissent le fonctionnement de la CNER jusqu'à présent. Nombre de documents ont été créés pour favoriser la compréhension générale de la CNER et pour faciliter le transfert des responsabilités entre les divers organismes opérant au Nunavut. Afin de créer une structure pour la CNER à part entière, l'équipe de transition a élaboré des documents et des initiatives.

Les documents de l'équipe de transition comprennent notamment :

- les procédures recommandées d'évaluation environnementale;
- une ébauche de modalités de fonctionnement de la CNER pour la sélection et l'examen des projets de mise en valeur;
- le formulaire de sélection de la CNER;
- le mandat et les directives de la CNER;

- une ébauche du guide de fonctionnement et d'administration;
- une ébauche du guide des ressources humaines;
- la réponse juridique à l'avant-projet de loi.

Les initiatives de l'équipe de transition comprennent notamment :

- l'embauche de coordonnateurs régionaux en mai 1996, effectuée conjointement avec l'Office des eaux du Nunavut et la Commission d'établissement du Nunavut;
- la participation aux cours, ateliers et conférences qui suivent : formation à l'évaluation environnementale; atelier d'évaluation environnementale et d'évaluation des répercussions sociales simulées, atelier d'évaluation environnementale simulée avec consultations juridiques et publiques, cours sur diverses méthodes de résolution des différends, atelier national sur l'habitat, formation sur Internet, conférence Prospects North, congrès mondial sur l'environnement, conférence sur les populations autochtones de la région circum-polaire et les pratiques de cogestion, atelier sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones – les Navajos, formation sur le SIG Calyx;
- le projet d'intégration des connaissances traditionnelles;
- la structure hiérarchique et le cadre du plan de dotation;
- la trousse de promotion de la CNER.

Le 9 juillet 1996, tous les anciens membres, à l'exception de deux, ont été nommés de nouveau, et un membre a été ajouté plus tard



à la CNER. La Commission se compose de Larry Aknavigak (président), Kane Tologanak, Ruby Arngna'naaq, Duncan Cunningham, Elizabeth Copland, Ludy Pudluk, Henry Kablalik, Leona Aglukkaq et David Iqaqrialu.

La CNER a tenu la première séance de son conseil d'administration et sa première assemblée générale annuelle à Cambridge Bay du 26 au 28 juillet 1996. À cette réunion, la Commission a unanimement adopté le mandat et les énoncés de principe de la CNER. Un comité exécutif, qui compte quatre des membres du conseil d'administration, a été créé pour déterminer les responsabilités particulières de chaque membre de la direction. La structure de la CNER a été délimitée en créant les postes suivants : directeur général, secrétaire général, responsable de l'évaluation environnementale préalable, technologue en environnement, agent de relations publiques, traducteur-interprète et agent des finances. Ces postes ont été comblés entre octobre 1996 et janvier 1997.

Du 28 au 30 août 1996, la CNER a tenu un atelier de partenariat à Yellowknife. Cet atelier avait pour objectif principal de raffermir les relations de coopération entre la CNER et les intervenants travaillant au Nunavut. Des séances ont été consacrées aux ministères fédéraux et territoriaux, aux organisations inuites désignées, à l'industrie, au public et aux médias. On y a exprimé certaines préoccupations et cerné des points à étudier. La consultation auprès des intervenants s'est poursuivie et on a trouvé des solutions pour nombre des points litigieux soulevés durant l'atelier.

En décembre 1996, les conseils d'administration de tous les organismes de cogestion ont tenu une réunion de direction conjointe à Yellowknife afin de discuter des préoccupations et de dégager une vision commune du Nunavut. Les conseils ont dressé une liste d'initiatives potentielles à coût partagé et discuté de la formation du Conseil maritime du Nunavut.

En janvier 1997, la CNER et le personnel ont assisté à une audience publique de l'Alberta Environmental Appeal Board et reçu une formation juridique afin de mieux comprendre le rôle de la CNER. Les autres initiatives de formation destinées au nouveau personnel comprennent l'évaluation des effets cumulatifs sur l'environnement, la formation sur Arcview 3.0, la formation sur le SIG Calyx et la formation sur les techniques minières.

Le 9 juillet 1996, la CNER est devenue l'organisme officiel chargé d'évaluer et d'examiner les répercussions environnementales qu'aurait la réalisation des projets proposés pour le Nunavut. Du 9 juillet 1996 au 31 mars 1997, la CNER a reçu 61 propositions. Les demandes allaient de modifications et de prorogations de permis jusqu'à des baux fonciers, des demandes de route d'hiver, des permis de recherche, des permis d'accès, des activités d'exploration jusqu'à un projet d'échantillonnage en vrac. La CNER s'est engagée à informer l'industrie minière sur le processus de la CNER au Nunavut en participant aux grandes conférences du secteur minier, comme le colloque sur les sciences de la terre, la conférence de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, le symposium minier de Rankin, le symposium de Pivviq d'Iqaluit et la CIM Tradex

Conference. Chaque jour, la CNER s'est entretenue avec des promoteurs, afin d'aider l'ensemble de l'industrie à comprendre ses décisions et à s'y conformer.

L'applicabilité du processus de la CNER aux terres inuites a soulevé certaines difficultés administratives. En vertu de l'article 12.2.4. de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, le MAINC et la Nunavut Tunngavik Incorporated s'efforcent de définir ensemble le rôle de la CNER face à ces terres. En outre, une pratique efficace de gestion des ressources, tel qu'indiqué dans l'Accord, repose sur la vérification, par la Commission d'établissement du Nunavut, de la mesure dans laquelle les plans d'aménagement des terres sont respectés. Puisque les plans d'aménagement ne sont pas encore en place, on ignore présentement ce qu'il faut faire avec les propositions de projets concernant le Nunavut. Pour clarifier ces questions, la CNER a consulté l'Office des eaux du Nunavut, la Commission d'établissement du Nunavut et le MAINC au sujet de la nécessité de conclure des ententes administratives.



6.6 OFFICE DES EAUX DU NUNAVUT

Après avoir rempli pendant près de deux ans le rôle d'équipe de transition, l'Office des eaux du Nunavut (OEN) a été officiellement constitué le 9 juillet 1996. Depuis cette date, un président a été nommé parmi les huit membres en place, l'un des membres est décédé et six membres du conseil d'administration ont été dûment nommés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le Ministre doit encore nommer deux autres membres.

Les membres et le personnel de l'Office des eaux du Nunavut ont été attristés par le décès de Allan Woodhouse, un membre du conseil provenant de la collectivité d'Iqaluit. Bien des gens au Nunavut regrettent M. Woodhouse. Tous se souviendront de lui pour ses qualités personnelles, pour son rôle dans la collectivité, ainsi que pour ses compétences professionnelles.

L'OEN tire ses pouvoirs et son autorité du chapitre 13 de l'Accord en attendant que la loi de mise en oeuvre soit adoptée. Le projet de loi sur les eaux du Nunavut a été déposé à la Chambre des communes en juin 1996. Après une deuxième lecture, il a été renvoyé à l'automne 1996 au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord. À cette occasion, l'OEN a présenté ses vues sur le projet de loi, qui a fait l'objet d'importants désaccords entre les signataires de l'Accord.

En l'absence de loi de mise en oeuvre, l'OEN fonctionne strictement aux termes des dispositions de

l'Accord. En conséquence, toutes les activités d'utilisation d'eau et d'élimination de déchets dans la région du Nunavut, à l'exception des usages d'urgence ou domestiques, doivent être approuvées par l'Office. Cela signifie que toute activité nécessitant l'utilisation d'eau, peu importe la quantité, est soumise à l'approbation de l'OEN. De plus, l'Office est obligé de tenir des audiences publiques avant d'approuver une demande, sauf si le public n'exprime aucune préoccupation concernant l'utilisation de l'eau ou l'élimination de déchets faites dans le cadre du projet.

L'une des principales caractéristiques du nouveau régime de gestion des eaux est l'intégration des connaissances écologiques des Inuits et de la science occidentale dans le processus de prise de décisions. L'Office a lancé un projet pilote dans toutes les collectivités du Nunavut pour recueillir les connaissances des Inuits sur les eaux et sur les questions connexes.

Aux termes du nouveau régime, plusieurs promoteurs ont présenté à l'Office des demandes de permis d'exploitation des eaux en 1996-1997. La plupart de ces projets sont liés à l'industrie minière, secteur actif de l'économie au Nunavut en général et dans la région du Kitikmeot ouest en particulier. Les projets examinés et approuvés par l'Office sont les suivants :

- lac Meliadine, prospection d'or, WMC International Ltd;
- lac Windy, prospection d'or, BHP Canada;
- lac Anteater, prospection de métaux usuels, Rhonda Mining;
- lac Heninga, prospection de métaux usuels, Inco;
- lac Rockinghorse, prospection de diamants, Monopros;
- île Victoria, Monopros;
- lac George, prospection d'or, Canamera.

L'Office a aussi étudié et approuvé une modification au permis d'utilisation des eaux du lac Jericho détenu par Lytton Minerals pour l'amélioration des systèmes d'égout et d'alimentation en eau de son camp. De plus, l'Office a étudié une demande de la Breakwater Resources Ltd. en vue de renouveler le permis d'exploitation des eaux pour la mine Nanisivik. Située près de la localité d'Arctic Bay, cette mine de plomb et de zinc est en exploitation depuis 1976, et elle devrait le rester pendant sept à dix ans. Après des audiences publiques à Arctic Bay en septembre 1996, l'Office a rédigé un projet de permis tenant compte des arguments présentés verbalement et par écrit lors de ces audiences.

L'OEN exerce sa compétence sur les eaux douces de la région du Nunavut. Cependant, selon sa façon holistique de voir le cycle de l'eau et l'interdépendance des écosystèmes, l'Office se préoccupe des incidences des aménagements sur les eaux et les ressources de la mer. Conformément à l'Accord, l'OEN sera l'un des quatre membres composant le futur Conseil maritime du Nunavut. Un document de travail a été rédigé en étroite collaboration avec la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, la Commission d'établissement du Nunavut et le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, et étudié par tous les membres.

En 1996-1997, l'Office s'est affairé à déterminer ses modalités

de fonctionnement. Le guide d'administration a été achevé et adopté, et l'Office a aussi rédigé des règles de procédures régissant la tenue d'audiences publiques, un guide du demandeur, un formulaire de demande de permis d'exploitation des eaux et des questionnaires supplémentaires.

L'Office a participé activement à une étude du traitement des terres humides, ainsi qu'à la préparation de lignes directrices pour la rédaction de guides de fonctionnement et entretien des installations d'égout et d'élimination des déchets. L'Office et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont conclu une entente sur l'aide technique et scientifique à donner à l'Office, et concernant l'inspection et l'application des licences, permis et approbations accordés par l'Office.

6.7 TRIBUNAL DES DROITS DE SURFACE DU NUNAVUT

Le Tribunal des droits de surface du Nunavut (TDSN) est chargé de régir l'accès aux terres, de déterminer les droits des propriétaires et les indemnités qui doivent leur être versées, et de fixer les indemnités pour dommages causés à la faune dans la région du Nunavut.

En préparation du rôle qu'ils auraient à jouer en 1996-1997, les membres du Tribunal ont participé à une série d'ateliers de formation comme des séances de planification et des réunions. D'autres ateliers portaient plus particulièrement sur le droit administratif et sur le domaine des mines.

Un atelier sur la planification administrative et opérationnelle a eu lieu, à la suite duquel une ébauche de guide sur le fonctionnement et

l'administration, ainsi que des règlements administratifs, ont été rédigés.

Le Tribunal des droits de surface du Nunavut a établi ses bureaux à Iqaluit. Un poste d'administrateur a été créé pour superviser et gérer le bureau. L'administrateur en chef a été nommé en octobre.

Des ateliers ont été organisés pour présenter le droit administratif dans le contexte du Nunavut. La matière de l'atelier portait sur le système judiciaire canadien, sur le droit administratif ainsi que sur les pratiques et procédures en matière d'audiences administratives.

Il y a eu d'autres ateliers sur le thème du droit administratif. Les principes du droit administratif ont été appliqués à la rédaction d'un projet de règles de fonctionnement et de procédures du TDSN. Au cours de ces ateliers, les membres du Tribunal ont reconnu l'importance des connaissances traditionnelles et ont décidé d'en tenir compte au moment de prendre des décisions pendant les audiences.

Les membres du Tribunal et le personnel ont aussi assisté à un certain nombre d'ateliers et de conférences sur les mines afin d'accroître leurs connaissances sur cette industrie; ils ont participé notamment aux ateliers de base sur les mines, aux ateliers sur les coentreprises minières, à la conférence sur les mines dans les collectivités autochtones, au symposium sur les mines au Nunavut et à la conférence de Pivvik sur les mines.

Les membres du Tribunal prévoient continuer leur formation et mettre l'accent sur les éléments de fond en matière de droit et de politiques sur les droits de surface que les membres du TDSN devront examiner au moment de prendre des décisions.

Annexe 1 : Glossaire des signes et des acronymes

SCF	Service canadien de la faune	CNER	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	CNFMO	Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre
RAPA	Réseau avancé de pré-alerte	CEN	Commission d'établissement du Nunavut
MPO	Ministère des Pêches et des Océans	TDSN	Tribunal des droits de surface du Nunavut
OID	Organisation inuite désignée	NTI	Nunavut Tunngavik Incorporated
MDN	Ministère de la Défense nationale	OEN	Office des eaux du Nunavut
SIG	Système d'information géographique	CGRFN	Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut
DRHC	Développement des ressources humaines Canada	MRFDE	Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique
ERAI	Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits	GT	Gouvernement territorial
MAMC	Ministères des Affaires municipales et communautaires		

Annexe 2 : Caractéristiques de l'accord sur les revendications territoriales du Nunavut

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, aussi appelé Accord définitif du Nunavut :

- a été signé le 25 mai 1993, à Iqaluit, par les représentants de la Fédération Tungavik du Nunavut et des gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest;
- a reçu la sanction royale au Parlement le 10 juin 1993 et est entré en vigueur le 9 juillet de la même année;
- touche le plus grand nombre de requérants et vise la plus vaste région géographique de toute l'histoire des revendications territoriales globales au Canada.

Aujourd'hui, environ 20 000 Inuits vivent dans les parties orientale et centrale des Territoires du Nord-Ouest, appelée région du Nunavut. Cette région couvre approximativement 1 900 000 kilomètres carrés (un cinquième de la masse continentale totale du Canada), de même que des zones extracôtières adjacentes. Les Inuits forment environ 85 p. 100 de la population de la région du Nunavut.

L'Accord prévoit que les Inuits du Nunavut renoncent, en faveur de Sa Majesté du chef du Canada, à l'ensemble de leurs revendications, droits, titres et intérêts ancestraux dans des terres et des eaux situées à quelque endroit au Canada, et qu'ils héritent, en contrepartie :

- des titres de propriété sur environ 350 000 kilomètres carrés (136 000 mille scarrés) de terres dont 35 257 kilomètres carrés (14 000 milles carrés) comprennent les droits sur les minéraux;

- de la représentation égale des Inuits et des représentants du gouvernement aux conseils mixtes de gestion des ressources fauniques, d'aménagement du territoire, d'évaluation environnementale et de réglementation de l'utilisation des eaux;
- du droit de récolter les ressources fauniques terrestres et aquatiques dans toute la région du Nunavut;
- d'une indemnisation financière de 580 millions de dollars (en dollars de 1989) avec les intérêts, dont le versement sera échelonné sur une période de 14 ans (pour un total de 1,173 milliard de dollars moins le remboursement des prêts consentis au titre des négociations, soit 39 800 000 \$);
- de fonds de 13 millions de dollars alloué à la Fiducie de formation pour la mise en oeuvre;
- d'un fonds de mise en oeuvre de 4 millions de dollars;
- d'un fonds de 500 000 \$ pour l'Étude des connaissances des Inuits sur les baleines boréales;
- d'une part des redevances gouvernementales provenant de la mise en valeur du pétrole, du gaz et des minéraux des terres de la Couronne;
- d'un droit de premier refus quant à la mise en valeur des ressources renouvelables à des fins sportives et commerciales dans la région du Nunavut;
- de l'engagement du gouvernement à recommander l'adoption d'une loi sur la création du territoire du Nunavut et de son gouvernement.

Annexe 3 : Composition des organismes de mise en oeuvre (au 31 mars 1997)

Commission d'arbitrage

Andrew Tagak, *président*

Elizabeth Copland, *vice-présidente*

Anne Crawford	Keith Crowe
Violet Mae Ford	Letha J. MacLachlan
David T. McCann	Edward Picco
Robert Stanbury	

Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre

Mary Wilman, *présidente*

Kenny Adams

Peter Kritiqliluk	Conrad Pilon
Joy Suluk	Peter Tapatai
Wilfred Wilcox	

Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut

Ben Kovic, *président*

David Aglukark	Malachi Arreak
Harry Flaherty	David Igutsaq
Joannie Ikkidluak	Gordon D. Koshinsky
Kevin J. McCormick	Meeka Mike
Représentants nommés par la Société Makivik	
Henry Alayco	Johnny Peters

Commission d'établissement du Nunavut

Bob Lyall, *président*

Bob Aknavigak	Jobie Nutaraq
Louis Pilakapsi	Ronald Tologanak
Peter Suwaksiork	Akalayok Qavavau
Loseeosee Aipellee	

Tribunal des droits de surface

Patricia Angnakak, *présidente par intérim*

Eva Adams-Klaassen	Emile Immaroitok
Peter Katorka	Tom Sammurtok

Office des eaux du Nunavut

Thomas Kudloo, *président*

George Porter	Kono Tattuinee
Frank Ipakohak	David Oolooyuk
Peter Kattuk	Rose Okpik

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

Larry Aknavigak, *président*

Kane Tologanak	Ruby Arngna'naaq
Duncan Cunningham	Elizabeth Copland
Ludy Pudluk	Henry Kablalik
Leona Aglukkaq	David Iqaqrialu

Annexe 4 : Modifications

Voici une liste des modifications à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et au contrat de mise en oeuvre, approuvées par le gouverneur en conseil sur recommandation de toutes les parties:

(en vigueur le 26 avril 1995)

Accord sur les revendications territoriales de nunavut	Contrat de mise en oeuvre
<ul style="list-style-type: none">• 5.4.2 : reporter au 1er janvier 1996, plutôt qu'au 9 juillet 1994, la date limite pour commencer l'étude sur la récolte des ressources fauniques dans le Nunavut;• 5.6.25 : accorder, au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, 24 mois plutôt que 12 (à compter de la création de ce conseil) pour établir les besoins fondamentaux à l'égard du béluga, du narval et du morse.	<ul style="list-style-type: none">• 5.2 : prolonger la durée du financement fourni aux équipes de transition jusqu'à la troisième année de la mise en oeuvre;• Annexe 1, page 5-6 : reporter la date limite imposée au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut pour élaborer la méthodologie et le concept de l'étude sur la récolte de la faune (au 1er octobre 1995), pour déterminer quelle organisation inuite désignée sera chargée de la collecte de données (au 1er janvier 1996), et pour préparer le budget pluriannuel de l'étude (au 1er juillet 1995);• Annexe 1, page 5-13 : reporter la date limite pour créer des associations de chasseurs et de trappeurs et des organisations régionales des ressources fauniques du premier anniversaire de l'Accord (9 juillet 1994) au deuxième anniversaire (9 juillet 1995);• Annexe 1, page 19-13 : retirer le nom du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières comme organisme responsable des droits relatifs à la sculpture sur pierre;• Annexe 2, partie 2 : transférer des fonds provenant des équipes de transition de l'Office des eaux du Nunavut et de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions au gouvernement territorial afin de fournir un financement supplémentaire pour la formation des administrateurs des terres municipales.

Annexe 4 : Modifications *(suite)*

(en vigueur au 17 septembre 1996)

Accord sur les revendications territoriales de nunavut	Contrat de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none">• 5.6.25 : reporter au 31 mars 1997 la date limite imposée pour établir les besoins fondamentaux à l'égard du béluga, du narval et du morse;• 8.2.2 : reporter au 9 juillet 1997 l'échéance pour négocier et conclure une ERAI relative au parc national d'Auyittuq;• 8.2.3 : reporter au 9 juillet 1997 l'échéance pour négocier et conclure une ERAI relative au parc national de l'île d'Ellesmere;• 35.5.7 : reporter au 9 juillet 1996 la date limite imposée au Comité d'appel pour entendre les appels et rendre sa décision.	<ul style="list-style-type: none">• Page 8-2 de l'annexe 1 : remplacer l'inscription sous la rubrique « Délais » par le 9 juillet 1997;• Page 8-3 de l'annexe 1 : remplacer l'inscription sous la rubrique « Délais » par le 9 juillet 1997;• Page 24-1 de l'annexe 1 : remplacer la première inscription sous la rubrique « Renvoi aux clauses » par 24.2.1;• Page 35-6 de l'annexe 1 : remplacer l'inscription sous la rubrique « Délais » pour la deuxième activité par le 9 juillet 1996.

